

Histoire doctrinale du corps professoral d'économie politique dans les facultés françaises de 1877 à 1969

François Facchini

► To cite this version:

François Facchini. Histoire doctrinale du corps professoral d'économie politique dans les facultés françaises de 1877 à 1969. Vème congrès de l'AFEP " L'économie politique de l'entreprise : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives ", Jul 2015, LYON, France. <hal-01735226>

HAL Id: hal-01735226

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01735226>

Submitted on 15 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Histoire doctrinale du corps professoral d'économie politique dans les facultés françaises de 1877 à 1969

François Facchini¹

RESUME : Cet article propose une histoire « **quantitative** » de la pensée économique en France à travers l'histoire de la structure doctrinale du corps des Professeurs d'université tenant une chaire d'économie politique dans les Facultés de droit de 1877 à 1969. Il reconstitue l'ensemble du corps professoral sur cette période, code chaque Professeur dans la classification proposée par Gaëtan Pirou (doctrine socialiste, doctrine intermédiaire et doctrine libérale) et construit des graphiques qui montrent comment le poids des différentes doctrines évolue dans le temps. Il montre ainsi avec un **essai** de grande précision comment les réformes de l'enseignement et de la recherche en économie politique faites par les opportunistes sur la période 1877 à 1897 et notamment la création d'une option d' « économie politique » au concours d'agrégation de droit ont profondément modifié la structure doctrinale des facultés. Les dépenses publiques des gouvernements de la république ont ainsi financé des cours et des recherches qui avaient une optique plutôt anti-marché et pro-Etat.

1. Introduction

Cet article est un travail préalable à l'étude des choix de politique économique en longue période en France². Il s'agit de montrer que les idées économiques forment le réel. Elles ne sont pas seulement des reflets objectifs du réel, elles participent à la formation de l'ordre économique.

Cet article a aussi une fin en soi. Il traite de l'évolution de la structure doctrinale des **sciences économiques ou de l'économie politique** françaises sur moins d'un siècle. Alors que la structure des dépenses publiques, par exemple, décompose le budget de l'Etat en dépense d'éducation, militaire et de justice, la structure doctrinale classe les économistes en fonction des doctrines qu'ils élaborent.

Pour déterminer cette structure doctrinale il faut, d'une part, avoir une définition de ce qu'est un économiste, et définir, d'autre part, un critère de classification doctrinal. Après avoir quelque peu hésité, nous avons choisi de nous intéresser uniquement aux Professeurs Agrégés des Facultés de Droit et de Sciences Economiques.

L'Etat finance des Professeurs dont les missions sont la recherche en économie politique et l'enseignement. Ces Professeurs ont longtemps formé les futures élites administratives et politiques du pays. Leurs travaux et leurs représentations de l'ordre économique et du capitalisme en particulier ne sont pas sans conséquence sur la manière dont les étudiants et les futurs actifs modélisent la réalité économique et sociale.

Le critère de classification doctrinale que nous avons choisi est celui de Gaëtan Pirou (1930). Ce dernier distingue trois types de doctrines : les socialistes (A), les doctrines intermédiaires (B) et les libéraux (C). A l'intérieur de chaque doctrine il distingue des sous doctrines. Chez les socialistes il y a les collectivistes (A1), les coopératistes (A2) et les néo-socialistes (A3). Chez les intermédiaires il y a les réformistes (B1), les catholiques sociaux (B2) et les nationalistes (B3). Les libéraux sont classés selon leur degré

¹ Professeur Agrégé des Facultés de Droit et de Sciences Economiques, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Centre d'Economie de la Sorbonne. francois.facchini@univ-paris1.fr

² Voir par exemple l'article de François Sellier (1949).

d'individualisme (distinction que nous ne retenons pas). On retrouve une classification très proche chez Lajugie (1967) et Albert Pasquier (1950). Les libéraux se transforment en néolibéraux (C2) et les réformistes évoluent sous une forme ou une autre de keynésianisme (B111), d'une part, d'économie publique normative de type « Samuelson-Pigou » (B112), d'autre part, et/ou d'analyse dites « système et structure » autour des travaux d'André Marchal (B113).

Pour coder chaque professeur dans ces différents courants, nous devons, tout d'abord collecter plusieurs informations :

- 1) le nom des Professeurs titulaires des Chaires d'économie politique durant toute la période,
- 2) le moment où ils prennent congés, mais aussi le moment où ils ont des fonctions politiques ou administratives qui les éloignent de la faculté et
- 3) leur doctrine.

Les sources utilisées pour reconstituer le corps professoral sont au nombre de quatre : le chapitre X du livre de Lucette Le Van-Lemesle (2004), la liste écrite de la main de François Perroux des admis au concours d'agrégation sur la période 1897-1964 et transmise par le Professeur Yolande Borrelly de l'Université de Grenoble, le *Journal Officiel* et le site <http://siprojuris.symogih.org>³.

Une fois la liste des Professeurs constituée, reste à collecter des informations sur leur carrière. Le site <http://siprojuris.symogih.org> donne des informations précises sur la biographie, la carrière et les enseignements de chaque Professeur. Il permet d'avoir une liste exhaustive des titulaires des Chaires d'économie politique jusqu'à la première guerre mondiale. L'onglet enseignement permet d'avoir la liste des professeurs qui ont été titulaire de la Chaire d'économie politique et les disciplines connexes comme l'histoire des doctrines économiques, la législation et l'économie rurale, la législation et l'économie coloniale et la législation et l'économie industrielle. Se restreindre aux titulaires des Chaires d'économie n'est pas sans conséquence, car il détermine le nombre des Professeurs que nous qualifions de Professeur d'économie politique.

En début de période, la dimension économique des cours n'est pas toujours évidente. Le cours de législation financière ou de finances publiques, par exemple, n'est pas retenu parmi les cours d'économie politique, alors qu'il a à l'évidence une place très importante dans la justification des politiques publiques. Ce cours reste tenu par des juristes.

De 1877 à 1909 treize facultés de droit proposent des cours d'économie politique. La Faculté de droit d'Alger ne devient une Université qu'en 1909. A partir de 1920 quinze facultés enseignent l'économie politique, car la France a récupéré l'Alsace et ouvert l'Université de Strasbourg.

³ On peut aussi se référer au si <http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr>, ressources numériques en histoire de l'éducation. Les agrégés de droit de 1856 à 1914.

Le site <http://siprojuris.symogih.org> n'est pas, cependant, complet. Il est consacré aux Professeurs de droit et souvent ne renseigne pas la carrière des Professeurs d'économie politique. Pour reconstruire la carrière de chaque Professeur nous avons alors utilisé la collection des thèses des Facultés de droit disponible à la Bibliothèque Cujas, car dans les premières pages de chaque thèse se trouve la liste du corps professoral de l'université où l'étudiant a soutenu sa thèse. Nous pouvons ainsi connaître son lieu d'affectation. Cette même collection est utilisée pour définir la doctrine de chaque Professeur.

Le regroupement de chaque Professeur dans une doctrine est évidemment l'exercice le plus délicat, d'une part, parce qu'il se heurte à la question de l'interprétation des textes et d'autre part parce qu'il dépend du critère de classification et, enfin, parce que les professeurs peuvent faire évoluer leur doctrine.

Deux moyens sont disponibles pour réaliser cette classification : lire par ses propres moyens les travaux de tous les Professeurs des Facultés de droit de la période et utiliser les travaux des historiens de la pensée qui ont déjà fait ce travail de classification (Pirou 1930 ; Gonnard 1943 ; Pasquier 1950 ; Marchal 1953 ; Lajugie 1967 ; Breton et Lutfalla 1996 ; Dockes, Frobert, Klotz et Potier 2000 ; Arena 2000 ; Marco 1996 ; Le Van-Lemesle 2004 ; Le Merrer 2011 ; Fourcade-Gourinchas 2012). Ces deux moyens sont utilisés dans ce travail, mais restent insuffisants : d'une part, parce que les historiens de la pensée ne se sont pas intéressés à tous les Professeurs, et d'autre part parce que chaque historien a souvent sa propre lecture des œuvres qu'ils analysent.

Pour avoir une analyse systématique et homogène, nous avons lu à chaque fois l'introduction et la conclusion des thèses de doctorat des futurs Professeurs. Nous avons ainsi une bonne idée du point de départ de chaque économiste.

Ensuite, pour saisir l'orientation de la recherche de chaque Professeur nous avons privilégié les notices biographiques qui sont écrites lors du décès des Professeurs aux carrières les plus accomplies. Ces notices donnent d'intéressantes informations sur l'origine familiale, la religion et plus généralement les influences de chaque Professeur.

Pour de nombreux professeurs, le site de l'Assemblée nationale est aussi une source importante, car généralement il retrace avec précision le parcours du député et ses engagements politiques. Des ouvrages comme le *Who's Who* in France et/ou le bottin mondain ont aussi été utilisés.

Lorsque toutes ces sources n'étaient pas suffisantes nous avons lu des articles et ouvrages afin de nous assurer de leurs doctrines et de leurs évolutions. Les carrières et l'œuvre de deux cent soixante-neuf Professeurs ont ainsi été retracés.

Parfois, il nous manque des informations notamment sur la date de départ à la retraite de l'universitaire. Nous avons ajouté alors 67 ans à sa date de naissance pour avoir cette date. Ce point est important car le

départ à la retraite est un moment important de renouvellement de la structure doctrinale dans les Facultés.

Les résultats de notre enquête sont les suivants.

En 1877 la structure doctrinale du corps Professoral dans les Facultés est la suivante : 64% de libéraux (C), 27% de tenants d'une doctrine intermédiaire (B) et 9% de socialistes-coopératistes (A2).

En 1970 la structure doctrinale a énormément changé. Il y a 8% de libéraux, 32% de socialistes et 59% de tenants d'une doctrine intermédiaire. Le recrutement du corps Professoral par concours a ainsi favorisé une profonde modification de la structure doctrinale du corps professoral des Facultés. Reste à en comprendre ses causes et ses conséquences.

Quelques pistes seront tracées à la fin de l'article dont l'introduction expose les objectifs, la démarche et les résultats le plus important. La ~~seconde~~ deuxième section présente la structure doctrinale du corps Professoral en 1877, avant 1897. La troisième section présente l'évolution de cette structure de 1897 date de création de l'option économie politique à l'agrégation des facultés de droit à 1914. Elle rappelle comment la politique éducative des opportunistes a fait émerger dans les Facultés de droit une puissante école de l'intervention hostile aux mathématiques, au socialisme et à la méthode déductive. La quatrième section suit ce corps sur la période 1919-1942 et la cinquième sur la période 1945-1969. La sixième section conclut cet article en insistant sur l'originalité de ce travail et les multiples usages que l'on peut ensuite faire d'une telle recherche.

2. L'économie politique en France et son enseignement avant 1897.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle les libéraux dominent l'économie politique française. Ce courant est à la fois l'héritier du courant libéral des Lumières et des physiocrates en particulier et du travail scientifique et d'organisation de la discipline de Jean-Baptiste Say¹. Jean-Baptiste Say a construit une doctrine économique cohérente sur la base d'une relecture de la *Richesse des Nations* d'Adam Smith (si l'on en croit Le Van-Lemesle 2004, p.27 ; Potier et Tiran 2003 ; Hollander 2005). Il a aussi été un entrepreneur académique au sens où il a oeuvré pour l'institutionnalisation de la discipline dans les grandes instances scientifiques du pays (Le Van-Lemesle 2004).

Ce quasi-monopole de l'enseignement de l'économie politique dans les grandes écoles va être contesté par plusieurs décisions politiques. La première est la création de douze nouvelles chaires d'économie politique dans les facultés de droit en 1877, la deuxième est la création de la *Revue d'économie politique* en 1887, et la troisième sans doute la plus importante c'est la mise en place d'une option « économie » au concours d'agrégation des Facultés de droit en 1897 (Pirou 1937). Elle contribuera à ouvrir une nouvelle page de l'économie politique en France.

¹ Jean-Baptiste Say est déiste et anti-clérical (Le Van-Lemesle 2004, p.159).

C'est en 1878 que l'enseignement économique devint, en France, une fonction intégrée dans l'ensemble professoral des Facultés de droit (Gide et Rist 1920, pp.412-461). L'enseignement du droit avait été étatisé par la loi de 1804 (Leroy 2006) et organisé par un décret de mars 1808 qui créa dix écoles de droit dans douze villes dont trois à l'étranger (Bruxelles, Coblenze et Turin). C'est une partie des membres de la *Société d'économie politique* qui a poussé l'Etat à introduire un cours obligatoire d'économie politique dans la formation des élites politiques et administratives. La création de l'Ecole Libre de Sciences Politiques puis la demande des industriels exécutée par Victor Duruy (1811-1894) de rendre obligatoire un cours d'économie politique dans chaque faculté de Droit (Clément 2006, p.109) étaient censées renforcer les positions libérales dans le système académique français.

2.1. La généralisation des chaires d'économie politique dans les facultés de droit en 1877.

En 1877 tous les enseignants des facultés de droit sont recrutés par une seule agrégation. Tous subissent les mêmes épreuves de droit romain et de droit civil français (Le Van-Lemesle 1983, p.113). Cela signifie que lors de la généralisation des chaires d'économie politique dans les Faculté de droit en 1877 les professeurs qui enseignent l'économie politique sont des professeurs agrégés de droit. A cette date douze nouvelles Chaires d'économie politique sont mises en place. Les Facultés de droit entraînent en concurrence avec les Chaires du Collège de France, du Conservatoire des Arts et Métiers, des Ponts et Chaussées et de la Faculté de droit de Paris. Au moment de la création de ces Chaires, les Professeurs de droit qui enseignent cette matière appartiennent à la Société d'Economie Politique et se forment grâce aux travaux publiés par le *Journal des Economistes*. Leur formation au Droit les pousse, cependant, à être enclins à développer une forme d'historicisme à la française i.e. à refuser l'idée qu'il existe des lois économiques exactes.

2.2. La Revue d'Economie Politique

En 1887 ce nouveau corps enseignant d'économie politique des Facultés de droit s'organise en partie contre l'économie politique publiée dans le *Journal des économistes*. La création d'une nouvelle revue crée les conditions d'un renversement du monopole scientifique de la *Société d'économie politique* (créé en 1842). Cette revue naît en 1887 sous le titre *Revue d'Economie Politique* (Marco 1990). L'article introductif écrit par M. Alfred Jourdan (1887) explique bien la situation de l'économie politique et de son enseignement à cette date. Alfred Jourdan destine la *Revue d'Economie Politique* « *aux jeunes gens qui se destinent aux carrières judiciaires, administratives, politiques, c'est-à-dire tous ceux qui seront un jour associés au gouvernement de notre pays sont initiés aux principes de cette science* » (REP vol1, 1, p.1). Il précise, ensuite, ce qu'est une bonne formation en économie. Une bonne formation en économie politique ne doit pas être une sorte d'art conjectural (Jourdan 1887, p.6), mais doit reposer sur des bases statistiques et juridiques i.e. positive (Jourdan (1887, p.5). Cela doit permettre

d'éviter une partie de l'opposition des socialistes à l'enseignement de l'économie politique qui est perçue comme bourgeoise et spéculative. Cela devait aussi donner une place dans l'enseignement à une économie plus favorable à la question de la fraternité et de la distribution plus équitable des richesses (Jourdan 1887, p.5⁵). La *Revue d'Economie Politique* est une tribune pour la méthode historique. Elle est créée pour favoriser le Pluralisme, développer un support de publication pour les futurs professeurs des Facultés et contribuer au développement de la méthode historique.

2.3. La doctrine intermédiaire

Sans être socialiste, les économistes des Facultés cherchent dès 1887 par la création de cette nouvelle revue à élaborer une doctrine intermédiaire. Le suivi du Corps Professoral de la période 1877 à 1887 montre que les Professeurs des facultés sont plutôt libéraux, mais qu'ils sont aussi pour une bonne partie d'entre eux nationalistes ou coopératistes. Le tableau 1 retrace l'histoire de ce corps sur cette période.

A Paris Paul Cauwès est l'homme fort de l'économie politique (Gélédan 1991). Il partage sa chaire avec Batbie, Beauregard, Faure et Deschamps (Tableau 1 ci-dessous). Parmi ces quatre économistes Auguste Deschamps est le plus proche de Paul Cauwès (Deschamps 1900, p.230). Il n'est pas hostile au libéralisme, mais donne au coopératisme une place importante dans sa réflexion. Il partage notamment le goût pour l'actionnariat ouvrier de Charles Gide (*Revue d'économie politique* 1910).

Batbie fût monarchiste et ministre du gouvernement de l'ordre moral (1872-1874). Sa spécialité est plus le droit administratif que l'économie politique. Son cours explique comment le législateur peut mettre le droit au service de la production (Batbie 1866). Batbie est plutôt un conservateur, pro-monarchie, catholique et libre échangiste.

Paul Beauregard lui succédera à sa mort en 1881. Ce dernier prend en charge la chaire d'économie politique en premier cycle. Paul Cauwès est affecté au doctorat (Le Van-Lesmesle 2004, p.302). Il fût député de droit de 1898 à 1919.

Fernand Faure est aussi libéral (Faure 1893). Il a fait une partie de sa carrière à l'université de Bordeaux où il a enseigné le premier cours de statistique en Faculté de droit. Il a aussi été député radical, sénateur et chef de Cabinet du Painlevé en 1917. Il est hostile au socialisme (Faure 1907, p.27) et à la création d'un impôt sur le revenu à taux progressif. Il voit dans ce type d'impôt un instrument de persécution politique et non un moyen d'améliorer la justice sociale. Il cherche aussi à mettre au service de la doctrine libérale et de l'Etat la statistique ((Weisz 1979, p.91 ; Le Van-Lemesle 2004, p.562).

⁵ On peut consulter sur ce point la discussion dans les différents numéros du Journal des économistes de l'année 1847 (pp.72 et suivante notamment).

Tableau 1

Les Professeurs occupant la Chaire d'économie politique de 1877 à 1897

FACULTE DE					
PARIS	1877-1897 B3 Paul Cauwès	1877-1881 C1 Anselme Batbie	1881-1897 C1 P. Beauregard	1892-1896 C1 Fernand Faure	1896-1898 A2 A. Deschamp
AIX-MARSEILLE	1877-1891 C1 Alfred Jourdan	18891-1896 Aubry Dominique	1896-1897 Camille Perreau B1		
BORDEAUX	1877-1880 A2 Charles Gide	1881-1891 C1 Fernand Faure	1891-1897 Saint-Marc		
CAEN	1877-1897 C1 Edmond Villey				
DIJON	1879-1897 C1 Marcel Mongin				
DOUAI-LILLE	1878-1881 C1 Fernand Faure	1882-1883 Chevallier Fettu Albert	1884-1890 Jules Aubry B11	1891-1895 Auguste Deschamp	1896-1897 Auguste Dubois
GRENOBLE	1877-1895 B2 Joseph Rambaud	1896-1897 Paul Reboud			
LYON	1877-1897 Paul Rougier				
MONTPELLIER	1877-1881	1882-1897 A2 Charles Gide			
NANCY	1877-1897 ? Jules Garnier				
POITIERS	1877-1884 C1 Théophile Ducrocq	1885-1887 Arthuys Francis	1888-1890 ? Brissonnet A.	1891-1897 Arthur Girault	
RENNES	1877-1897 B3 Emile Worms				
TOULOUSE	1877-1894 C1 Louis Arnault	1895-1897			

Sources : Lorsque les futurs docteurs déposent leur thèse ils indiquent sur la page de garde la composition du corps professoral de la Faculté dans laquelle ils soutiennent. Il est possible alors de suivre précisément l'évolution du corps professoral dans chaque faculté. Il est possible aussi de trouver cette information sur le site <http://siprojuris.symogih.org> type d'information. L'onglet enseignement permet d'avoir la liste des professeurs qui ont enseigné l'économie politique et les disciplines connexes comme l'histoire des doctrines économiques, la législation et l'économie rurale, la législation et l'économie coloniale et la législation et l'économie industrielle. On se contente ici de lister les professeurs ayant tenu la chaire d'économie politique, car la dimension économique des cours n'est pas toujours évidente. Parfois il s'intitule Législation coloniale. L'autre cours important tenu par des juristes est le cours de législation ou sciences financières qui est le cours de finances publiques. Il reste sur cette période tenu par des juristes. On écarte aussi de notre liste les chargés de cours afin d'avoir un corps homogène. Pour la faculté d'Aix on peut se référer à l'article de Jean-Yves Naudet (2009). L'économie politique à la faculté de droit d'Aix, in *Six siècles de droit à Aix 1409-2009*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille. Ces sources permettent de distinguer les titulaires de la chaire des « agrégé sans cours » qui devait suppléer les professeurs empêchés dans leurs enseignements quels qu'ils fussent. On pourrait enfin s'étonner de ne pas avoir de Professeur d'économie politique en poste à Alger. On prend la date de 1909 pour commencer l'histoire de cette faculté de droit qui était avant cette date une école de droit.

Paul Cauwès développe une doctrine très différente. Il est agrégé de droit et historien. Il ne croit pas aux lois exactes de l'économie de Jean-Baptiste Say et milite en faveur de l'historicisme (Le Van-Lemesle 2004, p.276). Il soutient le protectionnisme et les politiques de droit de douane. Sa pensée inspire et justifie l'action du ministre républicain Jules Méline dont il est très proche. Ce dernier défend le protectionnisme et l'intervention de l'Etat en matière de salaire comme lui (Cauwès 1878 ; Levan-Lemesle 1986, p.234). Il pose comme Gustave Schmoller les bases d'une doctrine interventionniste fondée sur une base historique. L'histoire est mise au service de l'intervention en économie (Le Van-

Lemesle 2004, p.309). Le progrès économique n'est jugé plus suffisant pour gérer la paupérisation d'une partie de la population et la question ouvrière (Cauwès 1878, p.99). Pour répondre à la montée du mouvement socialiste il faut que l'Etat intervienne. L'Etat est le seul rempart contre le socialisme et le démantèlement de la petite propriété privée.

A la Faculté d'Aix en Provence, Alfred Jourdan⁶ tient plus de dix ans la chaire pour ensuite être remplacé par Camille Perreau (1894; 1907). Camille Perreau (1866-1952) est un député radical indépendant des Bouches du Rhône. Il est plutôt placé à droite de l'échiquier politique. Aix est sur cette période tenu par des économistes libéraux.

A Bordeaux, Charles Gide et Fernand Faure sont les deux grandes figures de l'économie politique de cette période. En 1882 c'est Saint-Marc qui reprend le cours d'économie politique. Saint-Marc est un réformiste très favorable à l'école de l'intervention. Il défend, notamment, l'idée que les libéraux ne peuvent rien comprendre à leur temps parce qu'ils sont incapables de comprendre pourquoi l'Etat sera dans le futur amené à intervenir de plus en plus (St Marc 1889, p.28). Il y défend l'idée que l'action de l'Etat est bienfaisante (St Marc 1889, p.28) parce qu'elle répond aux besoins de bien être, d'hygiène, de salubrité, de culture et de morale des classes jusque-là subalternes (St Marc 1889, p.27).

Charles Gide (Penin 1997) est la grande figure de la doctrine coopératiste⁷. Il finira sa carrière à Paris et l'a débuté à Bordeaux. Il est protestant. Il a une position très critique vis-à-vis de l'économie politique issue des travaux de Jean-Baptiste Say (Gide 1890 ; Pénin 1991). Il a popularisé l'idée que le retard français en économie politique s'expliquait par la situation de pouvoir de l'orthodoxie libérale (Le Van-Lemesle 2004, p.548). Il est historiciste (Gide 1898) et enseignera de 1921 à 1930 l'économie de la coopération au Collège de France (Le Van-Lemesle 2004, p.394). Le coopératisme explique son opposition à la thèse de l'harmonie par le progrès économique. Le progrès économique ne permet pas le progrès social quand il respecte les lois du marché, car ces lois sont défavorables aux faibles. La coopérative permet de sortir du capitalisme sans la violence du collectivisme. Il abolirait le salariat par la démocratie économique et favoriserait une plus juste redistribution des profits. Il défend une forme laïque de solidarisme qui sous sa forme religieuse et chrétienne est soutenue par Léon Bourgeois (Audier 2007; Ruby 1971).

A Caen, Edmond Villey défend la doctrine libérale. Il a laissé une importante œuvre d'économie politique. Son *Traité élémentaire d'économie politique et de législation économique* a été largement diffusé durant de longues années et pour de nombreuses générations d'étudiant en droit l'économie

C. Gide 1891. Alfred Jourdan, Revue d'économie politique, octobre, 767-770. Membre de la Société d'économie politique il était aussi un digne héritier de la période classique (Le Van-Lemesle 2004, p.527). Voir aussi Jourdan Alfred 1882. Du rôle de l'Etat dans l'ordre économique, Librairie Nouvelle de droit et de jurisprudence, Paris.

⁷ Nommé en 1902. Crée l'école de Nîmes (Le Van-Lemesle 2004, p.549).

politique de l'école de Say (Villey 1885). Dès son introduction, Villey rappelle que son Traité est une œuvre de vulgarisation et n'a nulle autre prétention (Villey 1885, Préface). Il y défend le libre échange (Villey 1885, Chapitre V), mais aussi la liberté sur le marché du travail. L'Etat ne doit pas intervenir en matière de droit du travail (Villey 1885, p.440). Sa position est la suivante. La question salariale sera résolue si l'Etat garantit la liberté d'association et de contrat et laisse l'accumulation du capital favoriser la hausse de la productivité du travail et in fine des salaires réels (Villey 1885, p.440). Il juge cependant, que pour gérer la question de la pauvreté l'intervention de l'Etat est nécessaire. L'assistance privée (charité) est, à ses yeux, insuffisante. Cela justifie l'assistance publique i.e. la redistribution par l'impôt (Villey 1885, p.458).

Il n'est pas cependant indifférent aux bénéfices que la société peut tirer de l'Etat. Il défend la politique de colonisation en se rattachant à la position de Leroy-Beaulieu. La colonisation serait un moyen parmi d'autres de sortir une partie de la population de la pauvreté (Villey 1885, p.456). Il développe aussi une théorie de l'intervention de l'Etat qui va au-delà de l'Etat gendarme et qui nie l'existence d'ordre sans Etat. L'impôt y est défini comme un mal nécessaire (Villey 1885, p.487). L'Etat aurait des intérêts et des droits distincts des droits et des intérêts individuels parce qu'il serait la « personne politiquement organisée de la nation » (Villey 1885, p.91). Les arbres (individus) ne doivent pas empêcher de voir la forêt (société politique ou nation) soutient-il. L'Etat a alors pour mission « *de faire ce que la force de l'intérêt privé ne réussit pas à faire* ». Il doit garantir l'ordre social (Villey 1885, p.95) i.e. réglementer les situations de monopole (Villey 1885, p.97), intervenir dans toutes les situations « *dans lequel la réparation d'un dommage serait impossible* » et contrôler les instruments généraux du commerce comme les poids et mesures et les monnaies (Villey 1885, p.98). Il demande à l'Etat de prescrire des règles en matière d'hygiène et de salubrité (Villey 1885, p.98) afin de prévenir les dommages. Et estime aussi que l'Etat parce que les citoyens sont parfois myopes doit « conserver une haute main sur la forêt » (Villey 1885, p.483). Le libéralisme d'Edmond Villey est donc réel, mais très différent de celui de Say. Il est beaucoup moins méfiant vis-à-vis de l'arbitraire étatique que ne l'était Say.

A Dijon, Félix Marcel Mongin (1851-1900) a été chargé durant toute cette période du cours d'économie politique. C'est un spécialiste de droit matrimonial et de la question des donations entre époux. Il est agrégé de droit public et s'est spécialisé en économie monétaire. Il a publié de nombreux articles dans la *Revue d'économie politique* sur ce domaine et un livre intitulé, *Des changements de valeur de la monnaie* (Mongin 1887). Dans ce livre il adopte une approche quantitativiste, mais se démarque de la théorie de la monnaie matérielle. Il développe, en effet, l'idée que la monnaie même métallique est purement un bon d'achat, une créance sur l'économie et non un certain poids de métal (Diop 2014, p.24). Sa doctrine générale est libérale.

A Douai, la future université de Lille, le premier cours fût donné à Fernand Faure. Ce dernier cherche nous l'avons déjà signalé à donner à l'Etat un outil de décision scientifique, la statistique. Il a ensuite été affecté à différents professeurs dont Jules Aubry et Auguste Deschamps. Nous avons succinctement présenté le profil d'Auguste Deschamps. Reste à exposer la position de Jules Aubry. Jules Aubry (1887) est un réformiste. Il soutient dans le premier numéro de la *Revue d'économie politique* la théorie de la monnaie signe et conteste la pertinence de la théorie de la monnaie matérielle de Say. Cet article prépare la justification des politiques de dévaluations et de manipulation de la valeur de la monnaie des années trente. La valeur de la monnaie est indépendante de son fondement matériel et repose uniquement sur la confiance que les hommes ont dans son émetteur. Cette position s'explique par des travaux historiques qui constatent que la quantité de monnaie n'a aucun effet sur sa valeur. Le stock d'or est indépendant du pouvoir d'achat de la monnaie. On pourrait alors réduire la quantité d'or sans atteindre au pouvoir d'achat de la monnaie. Ce sont les premiers pas vers une justification de l'inflation.

A Grenoble, Joseph Rambaud a occupé la chaire d'économie durant quasiment toute la période. Il a laissé de nombreux cours d'économie politique (Rambaud 1895) et un livre d'histoire des doctrines économiques (Rambaud 1909). Il défend une doctrine intermédiaire proche du catholicisme social. Il était initialement Professeur à la Faculté catholique de droit de Lyon où il enseigna l'économie à partir de 1886. Il y défend l'existence de lois économiques (Rambaud 1895, p.2) et y critique le socialisme. Le socialisme se diffuserait tout simplement parce qu'un certain nombre d'hommes ne comprennent pas ces lois. Il reprend à son compte une phrase qu'il attribue à Maurice Aubry ; « *l'économie politique est l'antidote du socialisme* ». Cette hostilité au socialisme n'en fait pas pourtant un libéral classique. Dans ses *Eléments d'Economie Politique* il estime que l'Etat doit se méfier des conséquences du libre-échange lorsque ce dernier favorise la délocalisation ou la dénationalisation du travail (Rambaud 1885, p.410). Il défend à cette occasion la position de Paul Cauwès (Rambaud 1885, p.412) et discute de deux procédés de protection de l'industrie nationale nécessaire : les primes à la production et les droits à l'importation (Rambaud 1895, p.416). Sur la question ouvrière il reprend la doctrine sociale de l'église qui en appelle à l'Etat uniquement quand il y a abus ou danger (Rambaud 1895, p.559), mais globalement cherche à limiter son action, tout en maintenant le dialogue entre les syndicats, les corporations et les patrons (Rambaud 1885, p.564). On retrouve ainsi l'hostilité au socialisme et la proximité à la religion catholique. Sur l'Etat, Rambaud reprend la définition de Leroy-Beaulieu (1885, p.84). L'Etat répondrait à deux types d'instinct : l'instinct de patrie ou de nationalité et l'instinct de sécurité. Cela le conduit à étendre considérablement le rôle de l'Etat. Pour être gendarme (instinct de sécurité) l'Etat doit lever l'impôt. Pour être au service de la patrie (instinct national), l'Etat a « *le droit de restreindre pour le bien de la patrie, la libre disposition que nous devrions avoir de notre personne* » (Rambaud 1885, p.86). Sur cette base, il défend l'existence d'un droit de regard de l'Etat sur l'échange avec l'étranger et d'un principe de défense étatique des plus faibles (droit des enfants, des travailleurs, etc.). Il conclut en défendant l'idée que la question de l'intervention est plus un problème de degré ou d'étendu qu'un

problème de nature. Rambaud apparaît ainsi plus proche de Cauwès que de Say, même s'il utilise de nombreuses références à l'économie politique classique.

Paul Reboud* (1864-1954) lui succède. Il a une position assez similaire. Il sera fait Agrégé en 1899. Il fit sa thèse sur l'origine des legs. Il soutenait le principe de l'héritage dans sa thèse. Le legs y était défini comme une affirmation et une conséquence de la liberté individuelle (Reboud 1894, p.5). Il défendait, cependant, l'idée que le principe de solidarité moderne était l'assurance et qu'il allait se substituer à la solidarité ancienne i.e. à la charité (Reboud 1899). Ainsi alors que Rambaud apparaît comme un libéral étatiste, Riboud semble renouer avec des formes moins étatistes de traitement de la question sociale. C'est un proche du mouvement solidariste.

A Lyon, Paul C. Rougier (1864) défend l'idée que les ouvriers peuvent bénéficier de la concurrence et de la liberté du travail sans en supporter les coûts, en s'associant. Il continue aussi de publier dans le *Journal des économistes* (numéro de décembre 1896) et tient une chronique dans la *Revue d'économie politique* où il regrette souvent le déclin de la pensée libérale et du libre échangeisme en particulier (Rougier 1887). A la lecture de ces textes il semble être un libéral authentique.

A Nancy, Jules Garnier est un spécialiste de droit criminel. Il tient pourtant la Chaire d'économie politique de 1877 à 1920. Il ne laisse qu'un programme de son cours (Garnier 1881) qui rend difficile son positionnement doctrinal.

A Poitiers la Chaire d'économie politique est occupée par un grand nombre de Professeur de droit. Ducrocq (1887) a un cours d'économie monétaire et financière plutôt libéral. Il y défend notamment la thèse de la monnaie matérielle contre la monnaie signe. Francis Arthuys reprend la Chaire de 1885 à 1888. Il ne laisse à notre connaissance aucun *Traité d'économie politique*. Il est plutôt spécialiste de droit commercial et nous n'avons pas pu le classer. Ensuite, Charles Alexandre Brissonnet enseigne cette matière de 1888 à 1896. Il laisse un ouvrage de droit sur le legs aux établissements religieux. Il est aussi inclassable.

A Rennes, Emile Worms tient la Chaire d'économie politique de 1876 à 1898. Il écrit en 1880 (Levasseur et Worms 1880) un petit ouvrage d'introduction à l'économie politique avec l'économiste libérale Emile Levasseur. Il est aussi proche de Paul Cauwès et de ses combats pour l'introduction d'une économie politique pluraliste dans les Facultés mais aussi contre le libre échange (Sacriste 2011, p.114). Il défend ainsi une position intermédiaire.

A Toulouse, Louis Arnault tient la Chaire les premières années et la laisse à Houques-Fourcade sur la fin de la période. Arnault est un conservateur, proche du parti de l'ordre et de Batbie. On peut s'en rendre compte dans son livre sur la commune (Arnault 1875⁹) où il critique la doctrine socialiste au nom

* Claude-Albert Colliard 1954. Paul Reboud : 1864-1954 in memoriam, Grenoble, Dardelet (Cujas).

⁹ Louis Arnault est très hostile aux idées socialistes et à la commune. Il écrit. « Les idées de la commune échappent presque partout à la critique par cela même que la Commune n'avait pas d' « idées » » (Arnault 1875, p.3). Elle

des lois de l'économie politique et du droit naturel. Houques-Fourcade prendra sa suite. Arnault est un libéral conservateur alors que Houques-Fourcade est plutôt un réformiste.

Le corps professoral sur cette période reste donc très largement inspiré par l'économie politique libérale. Sa contribution à la discipline est cependant relativement faible, car généralement il insère l'économie politique dans leur corpus de spécialité, le droit et l'histoire. Leur conservatisme les rend aussi très sensible à la question religieuse et très hostile au socialisme. En entrant dans l'enseignement universitaire par les facultés de droit, la doctrine libérale est enseignée par des conservateurs, plutôt de droite et pour certains défavorables à la démocratie libérale. Il y a ainsi une tension entre le projet de Say qui reste révolutionnaire et celui de l'économie politique des facultés qui est conservateur et plutôt proche des partis de l'ordre.

3. Histoire des doctrines économiques en France de 1897 à 1914

La création d'une chaire d'économie politique dans toutes les Facultés a brisé le monopole des libéraux dans l'enseignement supérieur. Les libéraux restent dominants dans les grandes écoles (Le Van-Lemesle 2004), et dans les facultés, mais leur hégémonie est menacée. La création d'une option d'« économie politique » au concours d'agrégation des Facultés de droit¹⁰ va favoriser un nouveau changement d'orientation doctrinale et un mouvement de spécialisation.

Pour se présenter à ce concours il fallait avoir satisfait aux épreuves de la licence et du doctorat (Pirou 1937 ; Le Van-Lemesle 2004, p.323). La mention au concours est « sciences politiques ». Cette mention réunit le droit public et l'économie politique (Le Van-Lemesle 2004 Chapitre X). De 1897 à 1910 ce concours nomme vingt-cinq Professeurs Agrégés des Facultés de Droit et de Sciences Economiques i.e. vingt-cinq agents publics (Tableau 2 ci-dessous). Il réalise les objectifs de la *Revue d'économie politique* : pluralisme, développement de la méthode historique et modification des standards de qualité.

n'était qu'envie et ressemblait à de nombreux mouvements sociaux qui « s'empresse d'établir la communauté des biens et de les distribuer » (Arnault 1875, p.12), mais n'en n'évalue pas les conséquences à plus long terme. Il trouve l'origine de ce mouvement dans le matérialisme et « l'affaiblissement du sentiment religieux » (Arnault 1875, p.181). Un affaiblissement qui n'est pas indépendant de l'éducation des hommes qui peut à la fois l'élever et le rendre beaucoup plus dangereux pour l'ordre social. On retrouve ainsi l'importance que les libéraux après Say accorde à l'éducation, mais avec une crainte, un usage mauvais de cette nouvelle compétence (Arnault 1875, p.182). Il soutient de plus que l'Etat peut construire des écoles, mais reste incapable d'éduquer parce que seul la famille et l'église peuvent enseigner (Arnault 1875, p.183). Il défend, enfin, une sorte de responsabilité sociale des riches qui doivent se remettre au travail afin de ne pas susciter l'envie ; « ce ver rongeur de la démocratie » (Arnault 1875, p.186). Il est, malgré ces positions conservatrices, hostile à l'économie politique d'un auteur comme Courcelle-Seneuil et à ses critiques de la fonction publique (Arnault 1875, p.190).

¹⁰ « 1896, création de quatre sections pour l'agrégation des facultés de droit dont l'une concerne l'économie politique » (A. de Beauchamp, Recueil de lois et règlements sur l'enseignement supérieur, Paris, Delalain Frères, 1898, t. V, ppt 11-15 et pp. 465-483) : section de droit privé et criminel, section de droit public, section d'histoire du droit et section des sciences économiques ».

Les quatre premiers concours sont présidés par Leveillé (1834-1912). Il est professeur de droit et député républicain de gauche de 1893 à 1898. Les trois derniers le sont par Paul Cauwès et Charles Gide. Ils vont l'un et l'autre favoriser la diffusion de leurs positions par des recrutements de Professeurs dans les Facultés (Tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2

Concours d'Agrégation des Facultés de Droit de 1897 à 1910 – années, président du jury et 25 reçus-

Année	1897	1899	1901	1903	1906	1908	1910
Président	Leveillé ¹¹	Leveillé	Leveillé	Leveillé	Cauwes	Gide	Cauwes
Reçus	Chauvin Worms Sauvaire-Jourdan Bencazar	Guernier Babled Reboud ¹² Brouilhet Rist Vignes	Aftalion Allix Gonnard Porte	Germain-Martin Dubois Schatz	Polier Raynaud Dolleans Brocard	Nogaro Depitre	Aubry Lescure

Source : Le Van-Lemesle (2004, p.340) et le site <http://siprojuris.symogih.org>

L'évolution de la structure doctrinale du corps professoral est désormais entre les mains d'un jury dont le Président est nommé par les hommes du gouvernement. On retrouve la grille d'analyse classique d'un corps professoral instrumentalisé par le pouvoir politique. L'économie politique est utilisée comme un instrument de légitimation de l'Etat (Sacriste 2011).

Prenons quelques exemples. Arthur Girault (Tableau 1, Université de Poitiers) justifie la colonisation et ses formes, Paul Cauwès et Emile Worms (Tableau 1 Université de Rennes) expliquent les raisons du protectionnisme (Sacriste 2011, p.114), Charles Gide et Charles Rist traitent les libéraux orthodoxes d'optimiste, et Houques-Fourcade (1924) et Maurice Bourguin (Faculté de Douai 1896-1902 puis de Paris 1902-1910) critiquent la théorie quantitative et la thèse de la monnaie matérielle. L'œuvre de Maurice Bourguin résume plus généralement le sens de l'ensemble de ses recherches qui tentent de renouveler en profondeur l'orthodoxie libérale. Il défend une démarche holiste (Lutfalla 1966, p.645), critique la théorie quantitative de la monnaie (Lutfalla 1960, p.648), une théorie de la monnaie créance contre la théorie de la monnaie métallique (Lutfalla 1966, p.665) et soutient que les libertés économiques doivent être équilibrées par le respect des libertés politiques.

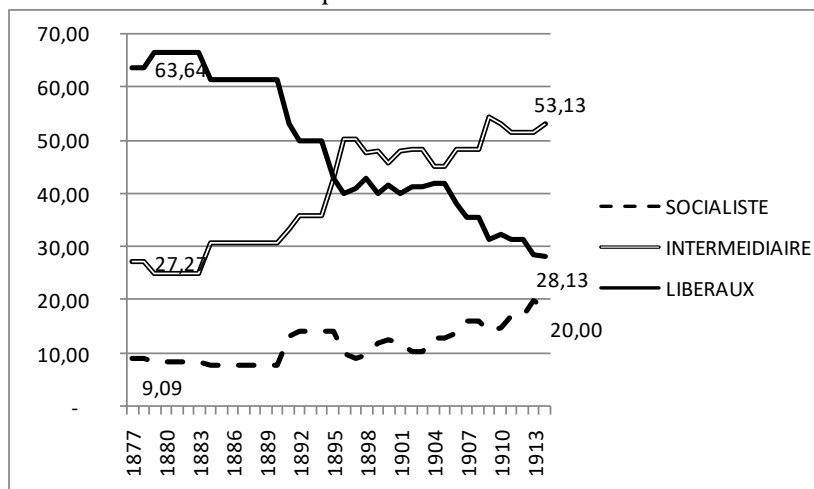
La Figure 1 ci-dessous montre que dès 1896 les tenants d'une position intermédiaire dominent l'enseignement de l'économie politique dans les Facultés de droit. Les gouvernements de l'époque financent à dessein ou non la construction d'une économie politique favorable à leur position en matière coloniale, monétaire et de droit du travail. Le réel décrochage des libéraux date cependant des concours de 1906-1910, concours présidé par un nationaliste Paul Cauwès et un coopératiste Charles Gide.

¹¹ Jules Leeillé (1834-1912 : concours 1859, Droit).

¹² Paul Reboud (1864-1954). Claude-Albert Colliard 1954. Paul Reboud : 1864-1954 in memoriam, Grenoble, Dardelet (Cujas).

Figure 1

Structure doctorale du corps Professoral des Facultés de 1877 à 1914



Sources : pour chaque année nous avons les noms des professeurs tenants les chaires d'économie politique dans les 15 Facultés de droit française. Nous les avons classés en trois groupes doctrinaux : libéraux, socialistes ou intermédiaires. Cela veut dire qu'au fur et à mesure que les Professeurs de droit, plutôt libéraux conservateurs, partent à la retraite, le nouveau corps des Professeurs entrent dans les Facultés et renouvellent leur structure doctrinale.

3.1 Les libéraux déclinent mais restent puissants

L'entrée de l'économie politique dans les Facultés n'a pas exclu les libéraux, mais n'a jamais profité à l'orthodoxie libérale classique. La raison en est la suivante. Ces héritiers ont toujours refusé l'étatisation de leur enseignement (Marco 1991). Les raisons de ce refus ont été exposées par Courcelle-Seneuil (1875, 1877). Les libéraux estimaient que l'insertion de l'économie politique dans les Facultés de droit allait faire de l'économie politique une sorte de rhétorique ou de casuistique économique. Elle perdrait alors en grande partie son contenu, pour devenir une simple discussion sur les mots. La seule raison de ce mouvement d'étatisation est alors aux yeux de ces libéraux, le désir d'obtenir des subventions de l'Etat (Rouxel 1866, p.320, *Journal des économistes*), i.e. de financer leur programme de recherche. Les libéraux qui acceptent d'enseigner l'économie politique dans les Facultés ne sont pas les plus proches de l'orthodoxie classique. Charles-Joseph Guernier, Maurice Vignes, Paul Reboud, Edgard Allix, Marcel Porte, Louis Germain-Martin, Auguste Dubois et Albert Scharz sont des libéraux, mais ils acceptent un peu comme Paul Leroy-Beaulieu que l'Etat sorte de ses fonctions régaliennes et participe sous certaines conditions au progrès économique (cf. tableau 3 ci-dessous).

Charles-Joseph Guernier (1870-1943, Concours 1899) était un homme politique Radical Indépendant (plutôt droite républicaine) qui fut ministre des Travaux Publics et de la Marine Marchande en 1932 sous le Gouvernement André Tardieu. Son apport à la doctrine libérale est très faible. Maurice Vignes (1863-1943 ; Concours 1899) et Edgard Allix (1874-1938 ; Concours 1901) ont défendu la conception

classique des finances publiques (Vignes 1901) et une position sociale proche de Le Play. Paul Reboud (1864-1954 ; Concours 1899) est un libéral solidariste.

Tableau 3

Positionnement doctrinal des 26 Professeurs agrégés entre 1898 et 1910

Socialistes (A)	Intermédiaires	Libéraux C1
Joseph Bencazar - coopératiste A3	Emie Chauvin (réformiste B1)	Charles Guernier
Charles Brouilhet - Socialisme juridique A3	René Worms (solidariste B13)	Maurice Vignes
Louis-Germain Martin - coopératiste A2	François Sauvaire-Jourdan (B11)	Marccel Porte
Edouard Dolleans - coopératiste A2	Paul Reboud (solidariste B13)	Edgard Allix
Léon Polier - néo-socialiste A3	Charles Rist réformiste (B11)	Auguste Dubois
Barthelemy Raynaud - coopératiste A2	Henri-Marie Babled (radical B3)	Louis-Germain Martin
	René Gonnard (corporatiste B21)	Albert Schatz
	Albert Aftalion (réformiste B11)	
	Lucien Brocard (nationaliste B3)	
	Bertrand Nogaro (réformiste B11)	
	Edgard Dépitre (réformiste B11)	
	Jean Lescure (réformiste B11)	
	Dominique Aubry (Réformiste B11)	

Marcel Porte (1875-1935 Concours 1901) a écrit sa thèse sur la légitimité des profits et la rémunération des entrepreneurs (Porte 1901). Il se rattachait à l'école d'économie politique dite 'autrichienne' et trouvait dans les travaux de Böhm-Bawerk une solution aux problèmes qu'ils étaient posés (Porte 1901, p.XI). Son premier apport est de faire l'état de l'art sur la théorie de l'entrepreneur de son époque. Son deuxième apport est de ne pas confondre profit et salaire. L'entrepreneur qui risque ses capitaux ou son travail dans sa propre entreprise n'a aucun droit à rémunération. Nul ne l'a forcé à le faire (Porte 1901, p.134). La rémunération des entrepreneurs ne tient en fait qu'à sa capacité à répondre aux besoins sociaux (Porte 1901, p.217). Dans ces conditions ce ne sont pas les salaires qui sont payés sur le profit de l'entrepreneur (Porte 1901, p.218). Les salariés ont « *un droit à une rémunération non pas à raison de ce qu'ils ont produit, mais à raison de ce qu'ils ont permis à l'entrepreneur de produire* » (Porte 1901, p.218).

Louis Germain-Martin (1872-1966 ; Concours 1903) fut député, ministre du Budget puis des Finances en 1930, 1931, 1932, 1934 et 1935, favorable à la déflation face à la crise et hostile à toute dévaluation (Baudin 1962 ; Le Van-Lemesle 2004, p.495). Il annonce par ses choix de politique économique et cet idée que l'Etat ne pouvait se désintéresser des grandes affaires concentrées, comme jadis il pouvait le faire de celui des petites entreprises (Baudin 1962, p.7) la position néolibérale. Il débuta sa carrière en étant très proche du coopératisme de Charles Gide (Baudin 1962).

Auguste Dubois (1866-1935 ; Concours 1903) et Albert Schatz (1879-1940 ; Concours 1903) sont des historiens de la pensée économique. Dubois fonde avec Auguste Deschamp *La revue d'histoire économique & sociale*. Il défend (Dubois 1897) la théorie de la valeur utilité contre la théorie de la valeur travail. Albert Schatz fit notamment une critique de l'égalitarisme et est par certains aspects un annonciateur de la thèse de Hayek lorsqu'il soutenait que rompre avec une tradition parce que la raison

ne la comprend pas comme le fait le socialisme ce n'est pas toujours faire œuvre de progrès mais s'est sûrement méconnaître que l'organisation spontanée des sociétés a ses raisons (Schartz 1907, p.610 ; Curty 2000).

3.2 Les partisans d'une position intermédiaire deviennent majoritaires.

Le déclin des libéraux profite aux tenants d'une position intermédiaire (Figure 1 ci-dessus). Deux doctrines intermédiaires dominent cette période : le nationalisme économique et le réformisme. Le nationalisme a été succinctement défini lors de la présentation des travaux de Paul Cauwès. Le réformisme est une doctrine éclectique. Elle souhaite réformer la doctrine économique et les pratiques de politique économique qu'elle inspire. Ses tenants critiquent la figure de l'*homo oeconomicus*, la loi de Say, la théorie de la quantitative de la monnaie et justifient des interventions ciblées de l'Etat dans le commerce, les colonies et le droit du travail.

La figure de l'*homo oeconomicus* est critiquée par le Professeur René Worms (1869-1926 Concours 1897) qui s'orientera vers la sociologie et dirigera *Les Annales de l'Institut International de Sociologie*. Cette critique sera reprise largement par les chrétiens sociaux des années trente qui investiront largement les Facultés. A côté de cette critique il y a tous les travaux initiés par Clément Juglar sur les cycles et repris par Aftalion¹³ (1874-1956 ; Concours 1901), Lescure (1882-1947 ; Concours 1910¹⁴), Brouilhet (1870-1962 ; Concours 1899¹⁵) et Nogaro (1880-1950 ; Concours 1908). Ils proposent des théories des fluctuations et des cycles qui contredisent la loi de Say.

L'autre grand pilier de l'économie classique est la théorie quantitative de la monnaie. La critique de cette position a été annoncée entre autre par l'article de Jules Aubry (1887¹⁶) dans le premier numéro de la *Revue d'économie politique*. Cet article prépare la justification des politiques de dévaluations et de manipulation de la valeur de la monnaie des années trente. La valeur de la monnaie est indépendante de son fondement matériel et repose uniquement sur la confiance que les hommes ont dans son émetteur. Cette position s'explique par des travaux historiques qui constatent que la quantité de monnaie n'a aucun effet sur sa valeur. Le stock d'or est indépendant du pouvoir d'achat de la monnaie. On pourrait alors réduire la quantité d'or sans atteindre au pouvoir d'achat de la monnaie. Ce sont les premiers pas

¹³ Albert Aftalion rompt avec la loi des débouchés et montre qu'il peut exister des crises durables de surproduction. Il est placé parmi les réformistes ou l'école de l'intervention (Le Van-Lemesle 2004, p.652). Titre de la thèse : Théorie générale de la valeur (la valeur de la monnaie). En 1938-1939 enseigne Les mouvements de Change.

¹⁴ Jean Lescure après avoir été nommé à Poitiers fut en poste à Bordeaux (1913) puis Paris (1913-1947). Il meurt en cours. Il appartient à l'école de l'intervention.

¹⁵ Charles Brouilhet défend les privilèges de la Banque de France (Brouilhet 1899). Dans son livre de 1910 il dénonce le caractère historique de l'école libérale et soutient les progrès de l'école de l'intervention et de la solidarité.

¹⁶ Aubry (1887) critique Turgot i.e. l'idée que la monnaie est une marchandise comme les autres. Sa valeur s'élève ou s'abaisse suivant les fluctuations de l'offre et de la demande. Il développe la thèse adverse selon laquelle la monnaie à la valeur de la monnaie est une convention qui repose sur la confiance que les hommes accordent à son émetteur.

vers une justification de l'inflation. Bertrand Nogaro (1880-1950 ; Concours 1908), qui fut ministre de l'instruction publique en 1926 et partisan de la dévaluation/Stabilisation de 1928, avait dans sa thèse critiqué la théorie quantitative et plus généralement l'orthodoxie libérale classique en matière monétaire (Nogaro 1904¹⁷). Il n'était pas soutenu dans cette perspective par un autre économiste réformiste, Charles Rist (1874-1955 ; Concours 1899¹⁸). Ce dernier admet le rôle de l'Etat dans le progrès économique, mais reste fidèle au principe de stabilité de la monnaie et du franc en particulier et à la théorie monétaire classique. Il soutient, cependant, la thèse que la liberté contractuelle conduit en partie à une spoliation des travailleurs (Rist 1903) dans la *Revue de Métaphysique et de Morale*. Il soutient l'une des principales contributions des gouvernements opportunistes, l'intervention de l'Etat dans le droit du travail. Il est pourtant généralement classé parmi les libéraux par les historiens de la pensée économique (Arena 1950, p.976).

Après avoir sapé les bases du libéralisme classique, il faut justifier l'intervention publique. A l'époque il y a l'étatisme colonial qui est proche du courant protectionniste et l'étatisme en matière de droit du travail.

La défense de l'étatisme colonial fut récompensée avec les nominations de Marie-Joseph Babled (1862-1909 ; Concours 1899) et Pierre Aubry (1909). L'économie coloniale de cette époque cherche à démontrer scientifiquement que la colonisation est bonne pour la France parce qu'elle sécurise des débouchés pour son industrie et bonne pour les indigènes parce qu'elle est source de développement économique. Pierre Dominique Joseph Aubry (Concours 1910) est à la fois un spécialiste de la politique commerciale de l'Angleterre dans ses colonies et de l'économie coloniale. Il conclut son livre de 1909 par ces mots : « *il ne sert plus à rien de discuter aujourd'hui la légitimité des entreprises coloniales ... la domination coloniale se fait au bénéfice des populations qui les habitent* » (Aubry 1909, p.225).

Cette défense de l'étatisme colonial n'est pas indépendante de la défense du protectionnisme (étatisme commercial). Il est possible, en effet, de garantir des débouchés aux industries nationales par la colonisation. Il y aurait les colonies débouchés ou déversoirs et les colonies réserves de ressources naturelles. Les théoriciens de l'économie nationale comme Lucien Brocard (1870-1936 ; Concours 1906) ont développé ce type d'argument. Ils ont aussi milité en faveur du protectionnisme (Cauwès & Brocard). Un Professeur des Facultés comme Sauvaire-Jourdan (1869-1938 ; Concours 1897) qui traduisit le *Traité d'économie politique* d'Alfred Marshall en français et traita des ententes industrielles, et de l'assurance obligatoire en Allemagne était moins favorable au protectionnisme, mais jugeait toujours dans un article de la *Revue d'économie politique* que « *l'exagération dans l'opposition*

¹⁷ Bertrand Nogaro est un parlementaire français député de 1924 à 1934.

¹⁸ Charles Rist est sous-Gouverneur de la Banque de France de 1926 à 1929, expert à La Haye (Le Van-Lemesle 2004, p.544). Il a agi en faveur de la stabilisation du franc.

intransigeante, hautaine, étroite et à courte vue des libéraux français au protectionnisme et de Bastiat en particulier» avait desservi leur cause (Sauvaire-Jourdan 1909, p.703).

Aux étatismes colonial et commercial s'ajoutent l'étatisme sur les marchés du travail et de l'assurance. Chauvin, Polier et Depitre ont travaillé sur les conditions de mise en œuvre d'une prévoyance sociale et/ou de mesures de réglementation du contrat de travail. Emile Chauvin (1870-1933; Concours 1897) fut député radical socialiste de 1898 à 1909 et spécialiste des questions de prévoyance sociale (Van Lemesle 2004, p.530, note 26). Il fut Professeur à Alger puis à Montpellier. Il luttait contre le collectivisme et défendait la petite propriété. Léon Polier (1877- ; Concours 1906) écrit sa thèse sur la théorie chrétienne du juste salaire. Il adopte une position historiciste (Polier 1903, p.6) et fait l'histoire dogmatique de cette idée (Polier 1903, p.13). Il conclut sa thèse par cette phrase ; « *Le progrès social est une marche indéfinie vers l'égalité, gage d'une effective liberté* » (Polier 1903, p.371). Il défend ainsi ouvertement la thèse socialiste des libertés réelles contre les théories des libertés formelles des économistes classiques. Il écarte aussi la doctrine chrétienne du juste salaire qu'il juge faible théoriquement mais forte politiquement (Polier 1903 Partie 1, Chapitre 3) et qualifie l'idée que la répartition capitaliste est juste de sophisme (Polier 1903, p.12). Il serait même impossible de légitimer les revenus des capitalistes sur un principe de justice (Polier 1903, p.369). Edgard Depitre (1881-1914 ; Concours 1908) a écrit une monographie intitulée *Le mouvement de concentration dans les Banques Allemandes*. Il y adopte une méthode historique. Il participe, ensuite, activement aux travaux de l'association nationale française pour la protection légale des travailleurs. Il publie dans ce cadre un ouvrage qui défend la réglementation du marché du travail et plus largement ce qu'il est convenu d'appeler les droits des travailleurs. Il meurt en 1914 lors de la Bataille des Flandres.

Les thèses étatistes profitent donc des nouvelles règles de sélection des économistes dans les Facultés de droit. L'étatisme ne date pas évidemment du concours. On en trouve des traces dans les travaux de Dupont-White (Schatz 1907, p.477 ; Reboud et Guitton 1951, p.29), mais il est désormais largement financé par l'impôt.

3.3 Le socialisme associationnisme de Charles Gide

A côté de Paul Cauwès l'autre grande figure de cette fin du XIX^e siècle est Charles Gide (Pénin 1997). Le coopératisme de Charles Gide est récompensé à travers les nominations d'économistes comme Joseph Bencazar (1862-1944 ; Concours 1897) qui fut déporté dans les camps Nazis, Edouard Dolleans (1874-1954 ; Concours 1906) qui assura un cours d'histoire du travail où il présentait l'histoire des métiers, des industries et des fédérations depuis 1860 (Dolleans 1939 ; Le Van-Lemesle 2004, p.478) et Barthelémy Raynaud (Concours 1906) qui fit sa thèse sur le contrat collectif de travail (Raynaud 1901) et se spécialisa dans l'étude et l'élaboration du droit du travail. Il défendit à la fois l'avènement d'un salaire minimum ou « a living wage » (Raynaud 1913) et la mise en place d'un droit du travail international qui

selon lui devait s'imposer de lui-même comme une nécessité (Raynaud 1912). A cette liste de proches du mouvement coopératiste on peut ajouter le nom de René Gonnard (1874-1966 ; Concours 1901). Il fut un défenseur de la méthode historique (Potier 2000, p.888) et de la recherche d'une troisième voie (ni libéralisme classique ni socialisme) (Potier 2000, p.888). Il chercha au début des années quarante dans le nationalisme et la doctrine corporative du régime Salazar au Portugal une alternative au capitalisme et au socialisme. Le régime de Salazar était directement inspiré de la doctrine sociale de l'église. Louis Baudin dans les années trente est proche aussi de ce courant (Audier 2012, p.147).

3.4 Conclusion : l'émergence d'une nouvelle orthodoxie

L'orthodoxie libérale reste forte, mais sur de nombreux principes elle recule. Une nouvelle orthodoxie se constitue contre elle. Elle développe l'idée que le libéralisme est une doctrine dépassée. Les principes libéraux des dépenses publiques (Germain-Martin, Allix & Vignes) et l'individualisme restent défendus, mais la critique de la figure de l'*homo oeconomicus* est désormais présente dans le corpus des facultés (Worms). Lorsque les historiens des faits affirment que les dogmes libéraux étaient tout puissants à l'université jusqu'en 1932 (Margairaz 1991, p.29-30) ils ont raison uniquement s'ils ont en tête les dogmes financiers, car dans tous les autres domaines l'orthodoxie est en recul. La méthodologie déductive est abandonnée. L'orthodoxie libérale est aussi largement remise en cause 1- en matière monétaire avec les travaux d'Aftalion et de Nogaro, 2- en matière de production avec la théorie des cycles et des fluctuations (Aftalion, Lescure & Brouilhet) qui vient concurrencer la loi de Say, 3- en matière de politique commerciale avec la défense du protectionnisme (Cauwes, Brocard & dans une certaine mesure Sauvaire-Jourdan) et 4- en matière de politique coloniale (Babled & Bencazar). Le concours consacre, enfin, l'idée que le progrès économique n'est pas suffisant pour garantir le progrès social. L'Etat doit intervenir pour protéger la partie faible au contrat de travail (Chauvin, Rist, Polier, Raynaud, Dolleaux, Depitre & Aubry). Ce sont les prémisses de l'Etat providence.

4. Histoire de la structure doctrinale de 1919 à 1942

L'entre-deux guerres va être une période beaucoup plus instable politiquement avec de nombreux succès de l'extrême gauche et des socialistes (1924, 1932 & 1936). La question est alors de savoir comment le concours va déformer cette structure doctrinale. Le tableau 4 donne la liste des reçus au concours d'agrégation sur la période 1919-1942 et la doctrine de chaque Professeur.

Entre 1919 et 1942, 12 concours ont nommé 51 nouveaux Professeurs d'économie politique dans les Facultés. Alors qu'il a été possible de donner quelques précisions sur chaque professeur sur la période 1877-1914, le nombre des professeurs nommés rend ce travail quasiment impossible désormais. La Figure 2 résume notre travail.

Le libéralisme va à nouveau voir sa place dans l'enseignement des Facultés s'affaiblir. Les économistes libéraux au sens de l'école de Paris ne sont plus présents dans les facultés en 1942, notamment parce que les derniers libéraux se sont tournés vers une posture néolibérale proche pour certains côtés de l'attitude réformiste.

Tableau 4

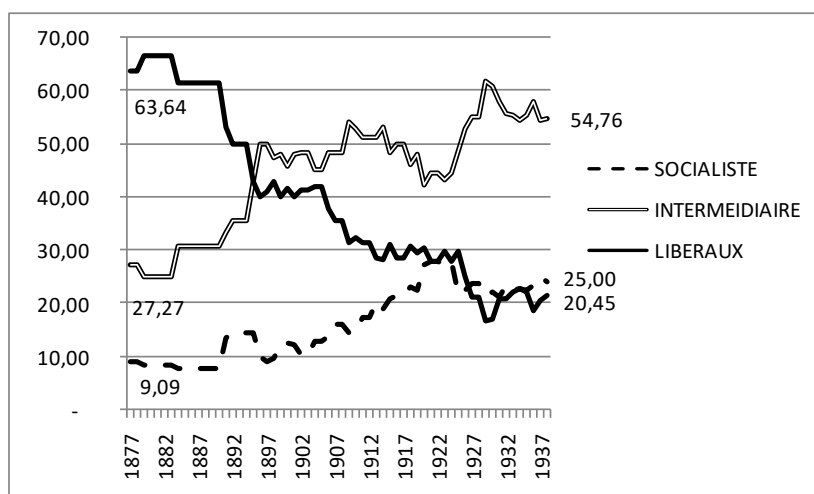
Concours d'Agrégation des Facultés de Droit de 1919-1942 – années, président du jury et reçus-

Année 1919	1920	1922	1924	1926	1928
Président Faure	Fernand Faure	Edgard Allix	Charles Bodin	Henri Truchy	Paul Reboud
René Maunier B3	Gaëtan	Louis	Henri	André Philip A3	François
Maurice Roche-	Pirou B11	Baudin	Noyelle B11	Garrigou-	Perroux B2
Agussol C1	Bernard	C1	Claude-Joseph	Lagrange B2	Henry
William	Lavergne A2		Gignoux C1	Emile	Laufenburger B2
Oualid A3	Alfred		André	James B11	Joseph
Paul	Beaucourt B2		Mounier B11	Alfred	Saint-Germes B11
Gemähling B3				Pose B2	Pierre
Alcée					Fromont B11
Dugarcon C1					Maurice
Etienne					Gaffiot B3
Antonelli A3					
Roger Picard A3					
1930	1932	1934	1936	1938	1942
Camille Perreau	Marcel Porte	Camille Perreau	Jean Lescure	?	?
Jean	Maurice	Jean Marchal	André	Daneil	Robert Goetz-
Lhomme B113	Bye B2 & B111	B2 & B113	Piettre B2	Villey C1&C2	Girey B2
Gaston	Georges Bousquet	André Marchal	Jean	Robert Mossé A1	Henri Denis B2
Leduc C1.C2	C1	B2&B113	Weiller A3	Henri Guitton B2	Max Cluseau B11
René Courtin	Henry	Georges	François	Gérard Marcy B2	Auguste Murat B2
C1 & C2	Hornbostel B11	Lasserre A3	Trévoux C1 & C2	Pierre Vigreux C2	& B111
François	André		Jean-Marcel	Paul Hugon C1	Jean Sirol B3
de Menthon B2	Fourgeaud A3		Jeanneney B111	Jean-Morini	
			Grégoire	Comby B3	
			Khérian C1		

Source : Le Van-Lemesle (2004, p.330-331), pour les dates utilisent le site Sudoc et pour le positionnement des auteurs Le Van-Lemesle (2004), mais aussi Marchal (1953) et Emile James (1955). Voir aussi le site Utilise aussi SIPROJURIS (<http://siprojuris.svmogih.org>). Ce site propose des biographique personnelle et professionnelles des Professeurs des Facultés de droit. Il propose de présenter à côté de l'analyse des discours et des textes émanant des professeurs de droit leur carrière.

Figure 2

Evolution de la structure doctrinale dans les Facultés de droit de 1877 à 1942



Sources : pour chaque année nous avons les noms des professeurs tenants les chaires d'économie politique dans les 15 Facultés de droit française.

Cette période marque, aussi, la confirmation de la mise en place d'une nouvelle orthodoxie. Cette dernière représente environ 60% des Professeurs des Facultés en 1943 à la suite du concours 1942. Elle s'inspire du catholicisme social et défend le corporatisme. Le troisième constat est que les socialistes en 1942 sont désormais d'une puissance équivalente aux libéraux. Ces deux groupes représentent l'un et l'autre 20%. Le socialisme s'installe mais pas sous sa forme révolutionnaire. Il est coopératiste (socialisme associationnisme) et planiste ou néo-socialiste. L'Etat ne finance toujours pas des recherches qui ne lui donneraient pas de nouveaux moyens d'intervenir. Le planisme peut-être un idéal étatique parce qu'il remplace le prix par le plan et que le plan est sous le contrôle des hommes de l'Etat.

4.1 Déclin du libéralisme et avènement du néo-libéralisme

L'histoire du néolibéralisme est désormais bien connue (Denord 2007 ; Audier 2012). Le mot néolibéralisme apparaîtrait pour la première fois lors de la traduction du livre anti-fasciste de Carlo Rosselli de 1930 (Audier 2012, p.65, note 1). Le néolibéralisme prône une forme d'interventionnisme libéral (Pirou 1939). Louis Baudin qui participe à ce mouvement reconnaît que l'Etat doit agir pour aménager le cadre légal qui permet au mécanisme des prix de fonctionner, mais aussi pour pallier certaines conséquences dommageables du libre jeu de la concurrence (Baudin 1940, p.151). Le néolibéralisme est aussi appelé « libéralisme constructif ». Il est à l'aune de la doctrine libérale classique une forme d'étatisme. On pourrait même dire qu'il s'agit d'un oxymore. Cela signifie en toute rigueur qu'il faudrait placer les auteurs dits néolibéraux des années trente dans le groupe des réformistes. Ce choix correspondrait en fait aux positions de Jacques Rueff (selon Diemer 2011) et de Ludwig von Mises qui défendaient le mot libéralisme contre le mot néolibéralisme. Louis Baudin de son côté défendait l'idée qu'il fallait abandonner le mot libéralisme et utiliser le mot individualisme. Pour construire notre série nous avons accepté ce mot néolibéral et placé dans le groupe des néolibéraux tous les économistes qui s'en sont revendiqués.

L'autre caractéristique des libéraux français de cette époque est qu'ils sont historicistes. Ils voulaient tenir compte du fait que les transformations des structures du régime capitaliste avaient modifié la spontanéité des automatismes décrits par les économistes classiques (si l'on en croit Marchal 1946, p.47). Cette évolution des structures du capitalisme se situerait principalement dans la taille des firmes et leur nombre, le principe d'atomicité ne serait plus réalisé, ce qui limiterait les capacités d'ajustement du marché (Leduc 1927). C'est pour pallier les défaillances de cette nouvelle forme de capitalisme que les néolibéraux acceptaient de repenser l'intervention publique (Marchal 1946, p.48). Seul l'Etat était capable de garantir la mise en place d'une saine concurrence. Il était la seule organisation à pouvoir sauver la démocratie libérale de la montée des régimes totalitaires et du retrait du régime capitalisme au profit de régimes d'économies dirigées. Il s'agissait de sacrifier une partie des libertés économiques pour protéger les libertés politiques. Le néolibéralisme relève en ce sens plus d'une stratégie politique, d'un art de gouverner que de la science. Il est la suite de l'éclectisme des libéraux de la fin du XIX^e siècle qui

en soutenant l'intervention de l'Etat au coup par coup et en adoptant progressivement l'idée d'un monopole de l'émission de monnaie a rogné la cohérence du libéralisme pour être écouté du pouvoir politique. Le résultat est qu'en 1942, parmi les Professeurs des Facultés aucun d'entre eux ne défend le libéralisme classique. Ils sont quasi tous favorables au néolibéralisme. Les Professeurs des Facultés Louis Baudin (1887-1964¹⁹), Gaston Leduc (1904-1979), René Courtin (1900-1964 ; Courtin 1923), François Trévoux (Concours 1936)²⁰, Daniel Villey (1911-1968 ; Concours 1938), et Pierre Vigreux (1906- 1995) sont ces professeurs nommés durant cette période.

Daniel Villey et René Courtin²¹ sont proches de la doctrine chrétienne et du personalisme d'Emmanuel Mounier (Ducet 2013, p.283). Ils défendent la liberté pour elle-même et non pas seulement parce qu'elle apporte la prospérité économique²². René Courtin donne une importante place à l'Etat. Il préfère l'économie sociale de marché à toute autre forme de socialisme. Courtin expliquera, par exemple, l'inflation par la hausse des salaires, et critiquera la finance et la spéculation (Courtin 1947, Préface²³). François Trévoux et Gaston Leduc²⁴ ont des positions très proches. Ils sont très attachés à la recherche d'un compromis social où l'Etat joue un rôle régulateur central. Ils défendent donc à la Société du Mont Pèlerin la ligne néolibérale et s'oppose aux « libéraux classiques ». Pierre Vigreux est un proche de Louis Baudin (Vigreux 1931²⁵ ; 1932). Il se spécialisa dans un premier temps en économie monétaire et financière pour ensuite s'intéresser à la science de gestion.

A côté de ce courant néolibéral i.e. de ce libéralisme « constructif », on peut placer les Professeurs Georges-Henri Bousquet (1900-1978 ; Concours 1932) qui était favorable à l'étatisme colonial, mais marginaliste et plutôt libéral au sens de Colson, Grégoire Khérian, Alicée Dugarcon et Paul Hugon.

¹⁹ Louis Baudin propose à la France de se reconstruire sur la doctrine libérale classique. (Baudin Louis 1946. Pour une économie libérée, Paris, SPID. Il réunit autour de lui Daniel Villey, Economique et Moral, André Marchal Les difficultés du libéralisme économique de 1929 à 1939, Pierre Fromont L'agriculture en économie libérée, René Courtin, La monnaie en économie libérée, Pierre Benaerts Le Commerce en économie libérée, Paul Naudin La consommation en économie libérée, Henri Solente La reconstruction industrielle en économie libérée et Charles Rist La reconstruction du commerce mondial. Il se réfère à Hayek dans sa préface et à sa définition de la liberté (l'économie dirigée dans l'Empire Incas). 1929-1939 est une période pseudo-libérale (Marchal 1946) ; un régime hybride où l'Etat bloque les sanctions naturelles du marché, favorise le protectionnisme.

²⁰ François Trévoux après avoir étudié à Lyon puis aux Etats-Unis approfondissait cette thèse selon laquelle de nombreuses entreprises privées pouvaient être à l'origine d'un service public. Comme Laufenburger il développait une théorie des frontières de l'Etat et du marché (Dard 2005, p.120), mais sur des bases institutionnalistes. Il fut membre de la Société du mont pèlerin (Audier 2012, p.267).

²¹ Courtin René 1923. *L'organisation permanente internationale du travail instituée par le traité de Versailles*, Faculté de droit de l'université de Paris, Paris, Dalloz (45059 1923-39 COU)

²² Bilger François 1971. « Le souvenir de Daniel Villey », *Revue d'Economie Politique*. Daniel Villey va chercher à constituer une école libérale à Poitiers puis à Paris. « C'est pour l'amour de la liberté tout court que les libéraux préfèrent l'économie libre ».

²³ Courtin R., 1947. *Lutte contre l'inflation*, Paris.

²⁴ Marchal Jean 1982. *Notice sur la vie et les travaux de Gaston Leduc (1904-1979)*, Publications de l'institut de France, 13, 18 pages.

²⁵ Le crédit est un substitut à la monnaie (selon Vigreux 1931, p.4). Il est initialement une simple promesse de paiement à terme qui s'est matérialisé dans la lettre de change (acceptation commerciale). La valeur de cette lettre était déterminée par la solvabilité du débiteur. Elle fut ensuite à l'origine de la lettre de banque. La lettre de banque est une garantie supplémentaire. Elle trouve ses origines dans la demande faite par certains marchands de cautionner leur achat par l'engagement d'un tiers qui garantit la lettre de change. Ce tiers est enfin devenu débiteur principal (Vigreux 1931, p.6).

Bousquet a été converti à l'économie mathématique par Clément Colson (Le Van-Lemesle 2004, p.500). Il défend Walras et l'économétrie toute nouvelle et tente de dépasser les équilibres statiques de Walras. Khérian (1896-1968) travailla sur l'impôt (Khérian 1922) puis le chômage en Grande-Bretagne (Khérian 1933) et les questions démographiques dans les colonies (Khérian 1936). Il développe dans sa thèse de doctorat sur l'impôt deux thèses. La première consiste à défendre que l'impôt n'explique pas l'augmentation du coût de la vie après-guerre. La seconde est issue du travail de Leroy-Beaulieu et soutient que l'impôt nuit sur le long terme à la production (Khérian 1922, p.93). Alicée Dugarcon (1879-1932) développe une théorie classique de l'intérêt proche de l'école autrichienne et de Böhm-Bawerk en particulier. Il propose une théorie entrepreneuriale de l'épargne et de l'intérêt qui répond à la théorie marxiste de l'exploitation des salariés par leur patron (Dugarcon 1905). Paul Hugon, enfin, a une place à part, car il développe une critique très fine de l'étatisme industriel qui s'est développé en France sous la forme des Offices nationaux et des budgets annexes depuis les années 1870 en France. Sa thèse était ainsi consacrée aux limites qu'il convient de donner aux attributions et à l'action du Gouvernement (Hugon 1930, p.7).

Les libéraux classiques ne sont plus représentés dans les Facultés. Ils ont été remplacés par les néolibéraux. Leur revue, le *Journal des économistes* édite son dernier numéro en 1940 (Marco 1990). Leur doctrine n'est plus enseignée ni financée par l'impôt en 1942.

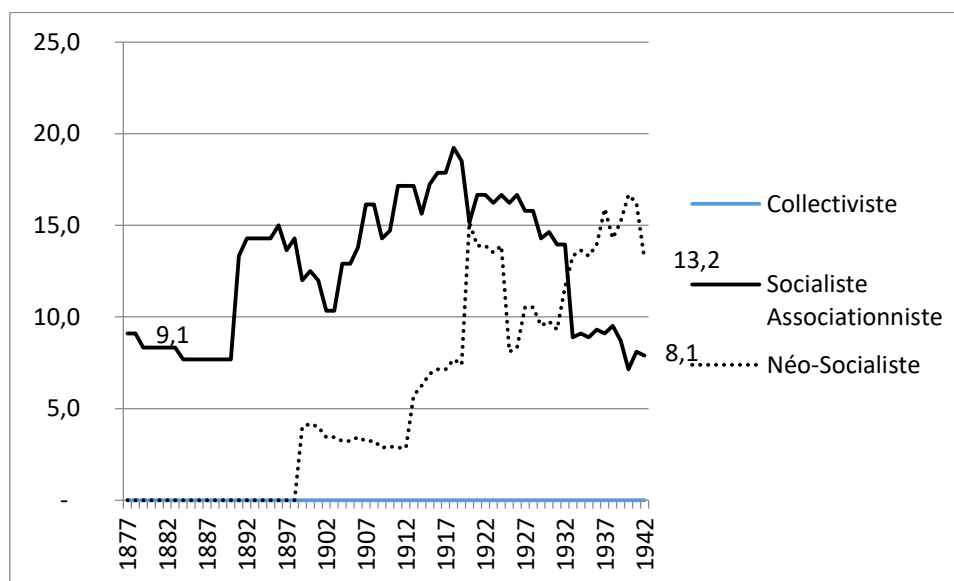
4.2 La formation d'une force socialiste dans les Facultés

L'autre grand évènement de cette période 1919-42 est la constitution d'un pôle néo-socialiste conséquent. Le socialisme est entré initialement dans les Facultés avec le coopératisme ; sa forme la plus libérale. Avec les concours de la période se constitue un groupe relativement important d'économistes néo-socialistes qui défendent l'idée qu'il faut rompre avec le capitalisme par la mise en place d'un plan. Ce résultat du concours est intéressant s'il est replacé dans l'histoire du socialisme.

Les socialistes ont, en effet, longtemps cherché à s'organiser comme les libéraux, mais sans succès. Gaëtan Pirou rappelle, notamment, que Benoit Malon en 1885 créa la *Revue Socialiste* et la Société d'économie sociale qui devait être l'équivalent du *Journal des économistes* et de la *Société d'économie politique* (Pirou 1930, p.16), mais que cette société fut un échec et que la revue ne survécut pas à la guerre de 1914. Le recrutement par concours permis de donner, en revanche, une existence académique à ce courant et la possibilité de préciser la manière dont il fallait comprendre le fonctionnement d'une économie dirigée (Pirou 1946) et les bienfaits que l'on pouvait en attendre.

Figure 3

Evolution de la structure doctrinale chez les socialistes de 1877 à 1943



Source : les chiffres indiqués représentent le pourcentage de Professeurs appartenant à l'un ou l'autre des courants doctrinaux du socialisme sur le total du corps professoral. Il décompose le montant des PR socialistes de la Figure 2.

4.2.1 Le néo-socialisme : une nouvelle force

Les figures du néo-socialisme sont William Oualid (socialisme juridique ; Concours 1919, 1880-1942), Etienne Antonelli (1879-1971 ; Concours 1919, socialiste walrasien), Roger Picard (1884-1950 ; Concours 1919), André Philip (1902-1970 ; Concours 1926), André Fourgeaud (1894-1966 ; Concours 1932), Jean-Sylvain Weiller (1905-2000 ; Concours 1936) et Robert Mossé (1906-1973 ; Concours 1938). La voie néo-socialiste n'est pas plus unifiée. C'est une forme de socialisme non marxiste qui s'inspire initialement des travaux de Henri de Man. Elle conduit au planisme et est développée par des économistes comme André Philips et André Fourgeaud (Pirou 130, p.92). Elle inspirera Léon Blum.

Cette doctrine se construit sur l'idée qu'il faut donner une plus grande place à la négociation syndicats ouvriers – patrons dans la fixation des salaires et mieux organiser la production en utilisant de manière intelligente les nouveaux instruments de planification qui vont être élaborés par les économistes pour améliorer l'affectation des ressources rares. Elle trouvera dans les mesures d'après-guerre autour de la construction d'une santé collective et plus généralement d'un système de sécurité sociale sa forme la plus aboutie. L'objectif est de construire le socialisme dans le cadre de la démocratie libérale. Etienne Antonelli E. (1879-1971) fut député socialiste à la Chambre et participa à l'élaboration des deux lois sur les assurances sociales de 1928 et 1930. En 1945 Etienne Antonelli sera président du Jury et donnera un nouveau souffle à cette doctrine. Le contexte de la reconstruction lui sera aussi favorable, car l'élaboration des instruments de la comptabilité nationale favorise l'idée qu'une économie planifiée est

soutenable. Roger Picard (1884-1950²⁶) de son côté enseigna à Lille, à Paris et au Conservatoire des Arts et Métiers. Il était statisticien et socialiste (Picard 1922)²⁷. André Philip (1902-1970) était un protestant libéral socialisant (Ricoeur 2005²⁸, p.2). André Fourgeaud²⁹ (1894-1960) fut chef de cabinet de Vincent Auriol et néo-radical (Pirou 1934, p.169). Il défendit avec André Philip et William Oualid le droit de grève des fonctionnaires (Siwek-Pouydesseau 1989, p.199). Robert Mosse (1906-1992) fut plusieurs fois mandaté par le gouvernement français en 1937 et 1938 pour arbitrer des conflits du travail. Il a enseigné le Socialisme durant l'année 1950 et défendu la création d'une banque centrale mondiale dans un cadre monétariste (stabilité monétaire) (Mosse 1967). L'un de ses derniers ouvrages est consacré à la revitalisation de la pensée socialiste hors du marxisme (Mossé 1968) et à la théorie des modalités de mise en œuvre d'une économie dirigée. Jean Sylvain Weiller (1905-2000) est un auteur critique du libre-échange et plutôt constructiviste (Weiller 1950, 1945, Weiller et Carrier 1994).

4.2.2 La place toujours limitée du socialisme associationniste

A côté du néo-socialisme, il y a le traditionnel socialisme associationniste. L'école coopératiste de Charles Gide avait été largement récompensée durant les premiers concours. Elle l'est moins durant l'entre-deux-guerres car les chrétiens sociaux dominent ce champ de la recherche d'une troisième voie entre le capitalisme et le socialisme. Les succès de Bernard Lavergne (1884-1975) (James 1955, p.31 ; Lavergne 1910), et de George Lasserre (1902-1985) lui assurent, cependant, sa survie (Lasserre 1927). Bernard Lavergne est proche de Charles Gide (James 1955, p.31) avec qui il fonde la Revue des études coopératives (Weiller 1959). Il milite dans les mouvements socialistes français et dénonce le traité de la communauté économique européenne (CEE) en 1957. George Lasserre soutient explicitement que les coopératives peuvent réaliser l'idéal du libéralisme tout en socialisant (Lasserre 1949³⁰). Il est très proche de la *Revue du Christianisme Social* et plus généralement des positions de la doctrine sociale de l'Eglise. Il propose cependant une voie non étatiste fidèle au libéralisme des Lumières, mais critique *vis-à-vis* du capitalisme.

²⁶ Titulaire d'une thèse de droit (Université de Paris 1910), fut directeur de cabinet des finances et Professeur à la Faculté de Droit de Lille et Paris.

²⁷ Picard traite dans ce livre du contrôle ouvrier i.e. du droit pour les ouvriers de participer à la gestion des entreprises populaires. Le contrôle ouvrier ne réclame pas la suppression des patrons, mais une nouvelle répartition des pouvoirs (Picard 1922, p.8). Il s'agit de faire du travail un associé et non un subalterne. Il remplace le pouvoir patronal par un contrat collectif. Il défend le principe de la démocratie dans l'entreprise et explique que comme l'Etat a perdu de son pouvoir avec la démocratie, le patron doit faire de même (Picard 1922, p.11). Sa thèse est donc ni Etat collectiviste ni autoritarisme patronal, mais un régime démocratique des entreprises économiques (Picard 1922, p.12) qui sans être parfait (Picard 1922, p.280) permettrait d'améliorer l'éducation économique des ouvriers et leur psychologie.

²⁸ Animation de la recherche. André Philip, socialiste, patriote, chrétien, Comite pour l'histoire économique et financière de la France, 2005.

²⁹ André Fourgeaud fut à l'université de Toulouse de 1930 à 1940, puis à Caen (1941-) et Aix en Provence (1954-1965). Il fit sa thèse de doctorat à Nancy, La dépréciation et la revalorisation du mark allemand et les enseignements monétaire allemande, 1926. Il a été sanctionné par le Gouvernement de Vichy. Voir article dans la Revue d'économie politique 1966, 76 (SIPROJURIS).

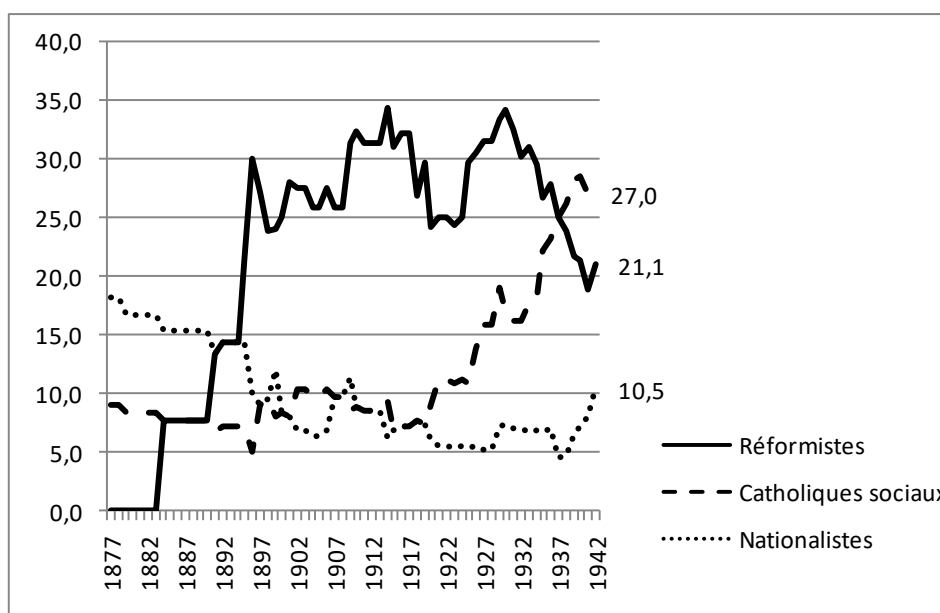
³⁰ La thèse de G. Lasserre porte sur les obstacles au développement coopératif (Professeur à Lyon de 1945 à 1951 puis à Paris jusqu'en 1973).

4.3 Ni socialisme ni libéralisme : la nouvelle orthodoxie

Mais la principale conséquence des résultats des concours d'entre-deux guerres est de donner aux catholiques sociaux une place prépondérante dans le courant intermédiaire. Ce catholicisme social inspire le corporatisme de la révolution nationale portée par le Maréchal Pétain durant l'occupation allemande. Il domine largement les réformistes éclectiques et les nationalistes (Figure 4 ci-dessous).

Figure 4

Evolution de la structure doctrinale des doctrines intermédiaires (1877-1942)



4.3.1 Catholicisme social : la doctrine du régime de la révolution nationale

Le catholicisme social est une forme ancienne d'antilibéralisme. Il est plus ou moins fidèle à la doctrine sociale de l'église. Il cherche une troisième voie entre le socialisme et le libéralisme. Mais alors que le libéralisme social de la fin du XIX^e siècle cherchait à rendre la doctrine de l'église compatible avec les lois de l'économie, les économistes chrétiens de cette période souhaitent construire une économie politique chrétienne. Il subordonne l'économie au respect des valeurs chrétiennes traditionnelles. Il réintroduit ainsi la religion dans les débats politiques et même les controverses de l'économie politique. Leur doctrine s'inscrit dans ce qui sera appelé plus tard une économie humaine qui inspira des mouvements politiques chrétiens comme le Parti Démocrate Populaire (PDP³¹). Contrairement au paternalisme patronal de Frédéric Le Play, ils défendent l'intervention de l'Etat et l'idée qu'il faut mettre l'économie au service de l'homme et non l'inverse. L'entre-deux-guerres et les recrutements des années 1919-1939 vont renforcer cette posture.

³¹ Voir Raymond-Laurent Jean et Prélôt Marcel 1928. *Manuel Politique. Le Programme du Parti Démocrate Populaire*, Paris, éditions SPES.

Ce catholicisme social est contrairement au paternalisme patronal de Le Play opposé au libéralisme. Daniel Villey et René Courtin, comme cela a été rappelé, sont chrétiens. Mais ils soutiennent qu'un chrétien ne peut pas être autre chose que respectueux des libertés individuelles. Les tenants du catholicisme social sont, au contraire, très hostiles au libéralisme qui aurait ouvert la voie à une crise de civilisation et au socialisme. Parmi ces Professeurs ouvertement chrétiens des Facultés et hostiles au libéralisme on peut citer : Paul Gemähling (1883-1962 ; Concours 1919), Alfred Beaucourt (1896-1968 ; Concours 1920 ; Beaucourt 1912), André Garrigou-Lagrange (1901-1977³² ; Concours 1926), Alfred Pose³³ (1899-1969 ; Concours 1926), François Perroux (1903-1987 ; Concours 1928), Henri Guitton (1902-1992³⁴ ; Concours 1928), François de Menthon³⁵ (1900-1994³⁶ ; Concours 1930, Ducerf 2013, p.283), André Piettre (1905-1994 ; Concours 1936), Gérard Marcy (Concours 1938 ; Marcy 1927), Henri Denis (1913-2011 ; Concours 1942 ; Denis 1938) ; est un économiste qui fût membre de la mouvance chrétienne sociale, et qui progressivement se convertira au marxisme et militera au parti communiste français (Pouch 2001) et Auguste Murat (Concours 1942) qui dans son ouvrage de 1944 sur le Corporatisme ne cache pas sa sympathie pour cette doctrine, sans en diminuer cependant les difficultés (Préface de Gaetan Pirou 1944, p. X).

4.3.2 Les réformistes

A côté des catholiques sociaux il y a les réformistes. Les réformistes nous l'avons rappelé sont initialement conduits par les travaux d'Albert Aftalion et de Maurice Bourguin (Pirou 1930, p.166 et suivantes). Ils estiment que l'individualisme et le socialisme sont en défaut et que seule l'Etat peut trouver le chemin d'une société efficace et équitable. Le réformisme primitif est celui d'Aftalion dans les années vingt. Il se transforme, ensuite, en néo-interventionnisme dans les années trente (Lajugie 1967, p.84). Il développe un large corpus qui 1- critique la figure de l'*homo oeconomicus*, 2- montre que le retard de l'économie politique en France est le résultat du monopole de l'orthodoxie libérale et de son archaïsme méthodologique, 3- juge que les faits sont contraires à l'économie politique classique, 4- que l'Etat doit intervenir dans de nombreux domaines pour assurer le progrès économique et 5- prolonge les

³² André Garrigou-Lagrange a soutenu une thèse sur Le problème des réparations. La technique des règlements en 1923. Faculté de droit de Paris (M. Allix-Rolland & Nogaro Jury).

³³ Piettre André 1971. Notice sur la vie et les travaux d'Alfred Pose (1899-1969), Paris, Institut de France, 21 pages (disponible Institut de France, 23 Quai de Conti Côte 4+ AA 34 A (1971-10).

³⁴ Guitton Henri 1945. Le Catholicisme social, Les doctrines sociales, collection publiée sous la direction de Gaétan Pirou, Les publications techniques, Paris.

³⁵ François de Menthon est un catholique au service de la République (U. Nancy Cujas Mag. 2 16651). Il fut résistant et ministre de la Justice dans le Gouvernement Provisoire de la République Française du Général de Gaulle de 1944 à 1945. Il fonde ensuite le MRP et fut député de Savoie de 1946 à 1958. Il finit sa carrière l'Université de Nancy en 1958.

³⁶ François de Menthon (1900-1924) soutient une thèse à Paris en 1926 (de Menthon 1926, Université de Paris).

travaux d'économie monétaire d'Aftalion afin de résoudre les problèmes posés par la théorie quantitative de la monnaie (Hornbostel 1896-1962 ; Hornbostel 1930 cité par Pirou et al. 1938³⁷).

La critique de l'individualisme et de la figure de l'homo oeconomicus

La critique de l'*homo oeconomicus* prolonge et développe les intuitions d'un professeur comme Worms. Elle sera l'un des thèmes de la revue économique (création 1952) qui va chercher à associer sociologie et économie. Ce goût pour la socio-économie débute avec le travail de Worms et du solidarisme forcé de Paul Cauwès. Il trouve dans le travail de René Maunier (1887-1951) et Paul Gemahling leur prolongement. René Maunier est colonialiste. Il voit très tôt l'intérêt des relations entre l'économie et la sociologie (Maunier 1897, 1911). Il défend, tout d'abord, que la solidarité ne peut se constituer que par la force (Maunier 1897, p.716). Il se réfère à cette fin aux travaux de l'école historique sur la loi de la division du travail et fait une critique méthodologique de la position classique qui ne serait pas capable de comprendre ce phénomène du fait de son hypothèse de l'*homo oeconomicus* (Maunier 1908). Paul Gemahling (1920) dans son livre *Intellectualisme et sociologie* critique aussi la méthode rationaliste et ses effets sur l'action. Cette posture critique vis-à-vis de l'individualisme explique en grande partie l'importance de la socio-économie dans le travail des Professeurs des Facultés

La réécriture de l'histoire de la pensée

L'autre grand chantier des réformistes est de réécrire l'histoire de la pensée afin de justifier les choix pris par les économistes des facultés. Cette réécriture débute avec Gaétan Pirou et est complétée par les livres d'Emile James, Jean Marchal et Henri Guitton. Il s'agit de crédibiliser l'idée d'un retard français en théorie économique. Les travaux de Gaétan Pirou (1886-1946 ; Concours 1920) ont largement participé à cette idée (Guitton 1948) que l'économie politique de l'Ecole libérale française était non scientifique car non historique. Ils imposèrent aussi l'idée d'une méthode éclectique en France i.e. une méthode faite d'induction et de déduction, mais toujours construite sur l'observation (Pirou 1929, p.345). La thèse de cette position éclectique est que l'expérimentation en économie serait souhaitable, mais qu'elle n'est pas possible (Pirou 1928). Lors de sa mort prématurée, Henri Guitton continua l'œuvre de Gaétan Pirou (Teilhac 1953). Il inscrira son travail dans cette nouvelle orthodoxie (Marchal 1953, p.30).

Les économistes Emile James (1899-1992) et Jean Marchal (1905-1995) adoptèrent une posture similaire. Ils opposent les modernes sur la monnaie aux classiques (James 1964³⁸), à l'école de

³⁷ Henry Hornbostel tente de prolonger les travaux d'économie monétaire d'Aftalion et de résoudre les problèmes posés par la théorie quantitative de la monnaie (Hornbostel 1930). C'est aussi un marginaliste (Pirou et al. 1938). Il fonde en 1956 l'institut d'administration des entreprises de Poitiers. Henry Hornbostel cherche dans sa thèse à concilier la théorie quantitative de la monnaie qui soutient qu'il existe un lien nécessaire entre le volume des instruments de paiements et le pouvoir d'achat de l'unité monétaire et l'école dite psychologique qui argue qu'il n'y a aucun lien de nécessité entre les deux. La solution est dans une étude plus fine de la vitesse de circulation de la monnaie. Seule la vitesse de circulation peut expliquer empiriquement l'absence de relation entre la quantité de moyen de paiement et le niveau générale des prix (Hornbostel 1930, p.9). Les classiques ont raisons, leur tort est d'avoir sous estimé le rôle de la vitesse de circulation de la monnaie (Hornbostel 1930, p.225).

l'intervention et estime notamment que la liberté contractuelle conduit en partie à une spoliation des travailleurs (James 1955, p.131). Il reprend aussi la thèse du capitalisme managérial et de la spoliation des actionnaires majoritaires sur les actionnaires minoritaires dans son ouvrage de 1935. D'où la nécessité qu'il y aurait pour l'Etat d'intervenir. Cette importance qu'il accorde à l'Etat dans le progrès économique le conduira à percevoir le modèle yougoslave comme une voie de conciliation entre socialisme et marché en 1971 (James 1971, *Le Monde diplomatique*, août). Jean Marchal (1929) de son côté s'est très tôt interrogé sur la méthode des sciences économiques. Il a développé une pensée critique vis-à-vis de la méthode *a priori* des libéraux et une position de « sympathie critique » vis-à-vis du volet social du projet Beveridge (Dard 1999, p.3 note 14). Il est aussi très proche des chrétiens sociaux lorsqu'il renvoie dos à dos « *l'inhumanité des marginalistes et l'inhumanité des marxistes et souhaite construire une science économique qui soit vraiment celle de l'homme* » (Marchal 1950).

Plus généralement, il est soutenu durant toute cette période d'après-guerre par les réformistes que les faits seraient contraires au principe de l'économie politique classique. Le libéralisme irait à l'encontre du sens de l'histoire. Laufenburger, Gaffiot, et Saint-Germes participent à la diffusion de cette idée que le capitalisme n'est pas socialement soutenable et que mécaniquement le socialisme va l'emporter. Maurice Gaffiot (1923) présente la thèse d'Anatole France qui annonce la fin de la domination du capital et l'avènement d'un système collectiviste (Gaffiot 1923). Il insère ensuite son travail dans la sociologie de René Maunier. Saint-Germes (1936) théorise de son côté l'effet de l'intervention de l'Etat sur la paix sociale. Sa thèse est que le capitalisme se développe par la technique et la guerre (Saint-Germes 1936, p.61). Le capitalisme serait en effet le mode de production comportant l'utilisation de machines et de moteurs (Saint-Germes 1936, p.7). En ce sens le collectivisme soviétique serait une forme de capitalisme, car il modifierait la répartition des richesses mais ne s'écarterait pas du machinisme.

L'intervention de l'Etat comme solution aux maux du capitalisme

Le libéralisme aurait succombé à l'assaut de la doctrine et à l'impitoyable rigueur des faits. L'alternative serait le développement des services publics (Laufenburger 1897-1964 ; 1948, p.48) et l'intervention de l'Etat dans des domaines aussi variés que les transports, le droit du travail, l'agriculture et/ou l'industrie. Laufenburger (1948) défend qu'aucune entreprise publique n'est totalement affranchie des lois de l'économie de marché. Il défend à cette occasion la généralisation des techniques dites de management public; les entreprises publiques empruntant aux entreprises privées leurs méthodes d'exploitation et de comptabilité pour être rentable et avoir une gestion rationnelle des ressources (Dard 2005). L'Etat doit,

³⁸ Emile James soutient sa thèse à la Faculté de droit de Paris sur *La Clause Payable en or et le cours forcé*, (jury Percerou, Mestre & Lescure) (Cujas 45059 1924). Il défend le libre choix contre le cours forcé.

James, Emile 1964. Cours de théorie économique rédigé d'après les notes et avec l'autorisation d'Henri James : monnaie et croissance économique, Paris, Cours du droit. James y défend la reflation (politique du front populaire) contre les politiques de déflation. Il se rallie plus généralement au principe dit d'une monnaie dirigée mise au service de la production. « La meilleure politique monétaire est celle qui favorise le taux de croissance le plus élevé (James 1964, p.18).

ensuite, intervenir dans de nombreux domaines : l'agriculture (Fromont³⁹ 1894-1959 ; 1946, p.65), le commerce mondial (Sirol 1933, p.414), la monnaie (Cluseau 1938), le droit du travail et le marché de l'assurance (Goetz-Girey 1910-1964 ; Le Merrer 2011, note 15) afin de dépasser les antagonismes du capitalisme (Goetz-Girey 1934, p.73). Il peut aussi faire le bonheur des hommes lorsqu'il sait étendre les valeurs de la république à des pays qui les ignorent et financer leur développement. Une importante école coloniale s'est ainsi constituée pour aider les hommes du gouvernement à gérer l'empire⁴⁰.

Renouveler l'économie des finances publiques : le Keynésianisme

L'un des derniers bastions du libéralisme classique est la manière dont les économistes traitent des finances publiques. Les années trente vont compléter les propositions des juristes qui continuent de tenir les chaires de finances publiques après-guerre. C'est là que l'introduction de Keynes va être décisive dans la transformation des esprits et *in fine* des politiques. Face à Keynes il est admis que les réformistes ne sont pas unis. Il y a les pour et les contre. Le groupe des pour qui seront ensuite appelé les précurseurs sont Henri Noyelle⁴¹, Jean-Marcel Jeanneney (1910-2010⁴² ; Fitoussi et Laurent 2011), Alain Barrère (Barrère 1938) et André Marchal.

Alain Barrère va notamment préparer le passage de la finance publique classique à la finance publique moderne ou keynésienne (Marchal 1950 ; Barrère 1965). Ils vont justifier l'extension des fonctions économiques de l'Etat et faire de l'activité publique « non plus la caractéristique d'un simple secteur d'une économie essentiellement privée, mais celle d'une économie publique pleinement autonome par rapport à l'économie privée et juxtaposée à celle-ci au sein d'un système économique dualiste (Barrère 1965). L'impôt et la dépense deviennent un outil de stabilisation de l'économie. Cela signifiait qu'il fallait dépasser le principe d'équilibre budgétaire (Marchal 1940). Le groupe des contre est composé de Jean Lhomme, Jean Marchal, Bertrand Nogaro et Charles Rist (Dard 1999)⁴³.

4.3. 3 Les nationalistes

Les nationalistes voient leur poids baisser depuis la mort de Paul Cauwès (Graphique 4). Dans les années trente l'économie nationale se transforme en néoprotectionnisme (Lajugie 1967, p.69). Cette

³⁹ Pierre Fromont soutient une thèse en 1923 à la Faculté de droit de Paris Le pays d'Othe (jury Rittier, Deschamp & Perreau) (Cujas 45030 1923- 31). Fromont, P. 1947. Démographie économique : les rapports de l'économie et de la population dans le monde, Paris, Payot. Fromont P. 1957. Economie Rurale, Paris ; Les cours du droit.

⁴⁰ Voir le livre de René Maunier qui fait une sorte de synthèse de la pensée coloniale au début des années quarante Il réunit une grande partie des jeunes professeurs : -Cluseau, Denis, Goetz-Girey, Reynaud et Sirol. Maunier René (eds) 1943. Elements d'économie coloniale, Paris, Librairie du Recueil Sirey.

⁴¹ Henri Noyelle (1882-1966). Revue Economique 17, 6, pp.881-882. Il fut Professeur à Caen (1924-1936) puis à Paris (1936-1953).

⁴² Jean-Marcel Jeanneney est un disciple de François Simiand (James 1955, p.124) comme Ernest Labrousse, R Marjolin et CH. Morazé (James 1955, p.124 note (1)).

⁴³ A cette liste on peut ajouter le nom d'Etienne Mantoux qui fut tué en 1945 par les Nazis. Mantoux Etienne 1941. L'épargne forcée monétaire Lyon 1941 (défend la position autrichienne). Ecrivit un article critique sur Keynes dans la Revue d'économie politique, 51 1937, pp.1599-1590 est très proche d'Hayek (Audier 2012, p.143).

dernière doctrine prône l'autarcie et le régionalisme économique. Le régionalisme économique défend l'idée que les relations humaines se développent au sein de trois niveaux de territoires : la région, la nation et le monde et que la base d'une bonne politique est régionale. C'est le développement qui permet l'équilibre du commerce mondial. Cette typologie des niveaux de gouvernance inspire les travaux de J.M. Comby (James 1955, p.276), mais aussi d'André Marchal qui avant de participer à la construction de sa propre doctrine (Système & Structure) s'inspire des travaux de Lucien Brocard⁴⁴ pour écrire sa thèse (Marchal 1934⁴⁵). J.M. Comby (1930) applique la position de l'économie nationale pour réécrire l'histoire du protectionnisme et ses raisons d'être.

4.3.4 Conclusion

Les doctrines intermédiaires de cette époque sont ainsi construites sur cette idée que le capitalisme est mort et que le libéralisme qui n'est que son discours de justification l'est aussi. Défendre le libéralisme c'est aller contre l'histoire, contre la science qui désormais défend l'étatisme, la paix sociale par la négociation patron-syndicat-Etat, la stabilité d'une monnaie papier par l'action du banquier central et une refonte de l'économie politique hors de la figure de la rationalité. Alors que les réformistes avaient réussi à s'imposer en nombre dans les premiers concours à côté des nationalistes et de leur doctrine protectionniste, ce sont les catholiques sociaux qui vont être les principaux gagnants des différentes vagues de recrutement de l'entre-deux guerres. L'alternative n'est ni la sociale démocratie, ni le socialisme associatif ni l'intervention publique, mais l'établissement d'un régime corporatiste proche des expériences italiennes, portugaises et espagnoles.

5. Evolution de la structure doctrinale de 1945 à 1970

Il existe une importante littérature historique autour de la question de savoir si l'après-guerre est en rupture ou en continuité avec les années trente et l'expérience corporatiste de Vichy (Nord 2016, p.23). En matière doctrinale le principal événement de cette période vient de la place que va prendre la doctrine socialiste dans la structure doctrinale du corps Professoral. Cette place s'explique par l'importance que les autorités accordent à la sortie de la guerre à la notion de plan et à la constitution d'un réel courant marxiste critique à l'intérieur de l'université. Les coopératistes ont quasiment disparu. L'autre événement, mais il est finalement relativement bien connu c'est la place prise par la doctrine keynésienne dans la pensée réformatrice intermédiaire. Les autres évolutions peuvent presque paraître anecdotiques. En 1970 à la suite du concours de 1969 la doctrine intermédiaire a une place aussi importante que la doctrine libérale en 1877 (Figure 5 ci-dessous) et le libéralisme même sous sa forme

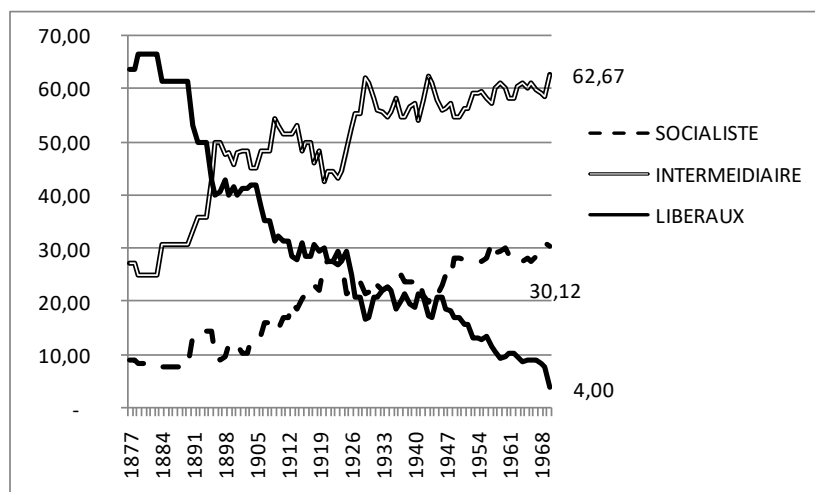
⁴⁴ In memoriam André Marchal 1907-1968, Revue économique 20, 3, 1969, pp.369-400.

⁴⁵ André Marchal a soutenu une thèse à Paris en 1931 ; La conception de l'économie nationale et les rapports internationaux chez les mercantilistes français et chez leurs contemporains, Université de Paris, Faculté de Nancy, Recueil Sirey (Cujas Mag. 1 45058 1931-35 MAR voir aussi Cujas Mag. 2 144-370).

néolibérale n'a cessé de voir sa place diminuer. Ces évolutions sont le résultat du processus de sélection opéré par 14 jurys. Ces différents concours ont promu cent soixante-seize Professeurs.

Figure 5

Evolution de la structure doctrinale du Corps Professoral des Facultés de Droit entre 1877 et 1970



Source : Tableau 5

Le premier constat c'est que l'Etat investit massivement désormais dans l'économie politique afin d'y trouver à la fois un relai pour expliquer aux futurs élites politiques et administratives les raisons de ses choix en faveur du plan et de la redistribution par la sécurité sociale et un laboratoire pour élaborer de nouveaux outils de politique économique.

L'investissement de l'Etat dans l'école marxiste ne peut se comprendre que comme un effet de la guerre froide et de crédibilité apparente du modèle soviétique. Dans le Conseil de la résistance il y a, en effet, deux courants (Nord 2016, p.117). L'un veut sortir du capitalisme et entrer dans l'aire de la planification intégrale alors que l'autre cherche plutôt un compromis social-démocrate en continuité avec le Front Populaire. Dans les deux cas on ne fait plus aucune confiance au capitalisme pour réaliser le progrès économique à l'origine du progrès social. L'Etat doit mettre en œuvre une politique de croissance.

Les doctrines se distinguent alors plus par les instruments qu'elles proposent que par les fins qu'elles assignent au régime économique. Ces instruments sont la prévision, la planification (nationale ou régionale), la comptabilité nationale, l'impôt, la dépenses publique, les entreprises publiques, la politique des transports, de la santé ou de l'énergie, etc. Les libéraux font de la prospérité une conséquence non intentionnelle de la liberté individuelle. Les doctrines socialistes et intermédiaires font de la prospérité une conséquence des choix de politique économique élaborés par des experts (Nord 2016), parmi ces experts il y a les Professeurs d'économie des Facultés.

Tableau 5

Concours d'Agrégation des Facultés de Droit de 1945- - années, président du jury et reçus-

Année 1945	1946	1948	1950	1952	1954
Président Antonelli	François Perroux	?	Henri Noyelle	André Piettre	François Perroux
Robert Marjolin A3	Alain Barrère B111	Henri Krier B112	Pierre Laaëgue	Hubert Brochier	Sylvain Wickman
Jules Milhau A2	Gérard Dehove A2	François Sellier	A3	B111	B111
Paul Chamley A2	Paul Reynaud B3	A3	Raymond Barre	Paul Coulbois	G. Destanne de
Jean Domarchi B111	Yves Séguillon B3	Jean-Guy	B113	B111	Bernis A1
Henri Bartoli A1	Jacques Peyrega	Mérigot A3	Jean Marczewski	Jacques	Michel Biays
Joseph Lajugie B31	B111	Georges	B111	Boudevielle A3	B112
André Piatier C2	Joanny Ray B2	Létinier B113	Albert Pasquier	André Page B112	René Maury C1
Raymond Bertrand ?	Rouquet La	Jane Aubert	A2	Jacques Lecaillon	Marcel Capet
	Garrigue A2	B112		B111	B112
	Jean Dufour ?	Jean Valarché		Jean-L. Guglielmi	C. Prou B111
	Luc Fauvel A3			B113	J. Gallillard B111
1956	1958	1960	1962	1964	1966
Garrigou-Lagrange	Emile James	François Trévoux	Jean Lhomme	Gaston Leduc	Gérard Marcy
Michel Moret B111	André Tiano A1	Col. Cordebac	Jacques Austruy	Robin A3	Fréville B112
Jacques Le Bourva	J-C. Dischamp	B111	B113	Parodi B113	Pilisi C2
B111	B112	Philippe	André Nicolaï A1	Babeau A2	Fericelli B112
Jean Parent A3	Jean Vincens A3	Mouchez	Jacques	Guy Caire A1	Pierre Saias ?
René Gendarme A3	René Passet B111	Jacques Monteil	Houssiaux B113	Bienaymé B31	Beaud A3
Maurice Flamant	Jean Bénard A1	B111	Pierre Llau B111	Guillaumont C2	Morrisson B112
B111	Maurice Niveau	Emile Levy	Denis Lambert	Chaîneau B111	Goux B111
Rosny Minvielle	B111	B113	B113	Derycke B112	Valier A1
B112	Claude Ponsard	Henri	Pierre Biacabe	Le Duff B113	Salin C1
Bernard Ducros	B112	Mercillon B113	B111	Ousset A31	Mockers B113
B111	J.-C. Perrin B31	Jacques Aventur	Jacques Cédras	P. Guillaumont	Moran C2
Pierre Bauchet A31	Claude Zarca	B111	B112	B111	Garello B111
Latif R. Abduf A31	B113	Marc Penouil	Nguyen-Huu	Bilger C2	Chatelus B111
Robert Guiheneuf	Robert Badouin	B113	Chau B31	Fericelli B113	Bresson B2
A31	A31	Michel Leduc	René Fruit ?	Casanova C2	Parly A3
Pierre Foutaneau	Alexandre	A2	Marcel Rudloff	Abraham-Frois	Larnac B112
A31	Chabert B113	André de	B111	B111	Sempé B111
		Cambiaire ?	Henri Bourguinat	Maunoury ?	Maurice A1
		J.C. Eicher	B31	Boisellier ?	
		Lassudrie-	Jean-P. Jobart	L'huillier A31	
		Duchêne B113	B31	Reboud B31	
		Jacques Duvau	Jacques Wolff	Devillebichot	
		B111	B111	B111	
			Guy Hosmalin	Pottier A31	
			B111	Prud'homme	
				B112	
				Chedli Ayari	

Source : comme pour les tableaux précédents les Professeurs sont classés par ordre de leur classement. On code ensuite leur œuvre. Jean Valarché part en Suisse, il n'est pas comptabilité dans la base. Nous n'avons pas trouvé trace par ailleurs de Raymond Bertrand, Luc Fauvel, Pierre Saias et Jean-Claude Boutou. Les thèses d'André de Cambiaire, Philippe Mouchez et René Fruit manquent en place. A ces Professeurs qui ont été difficiles à classer par manque d'information sur leur thèse s'ajoute tous les candidats retenus au titre étranger et qui n'ont pas enseigné en France. Tous ces professeurs ne sont pas alors dans la base.

Année 1968	1969
Jean Marchal (28 admis)	Jean Marczewski (15 admis)
Wolfelsperger C2 ; Claassen C2 ; Fau B111 ; Prouteau ? ; Vernière A3 ; Salette (?) ; Piganiol C2 ; Moreau B111 ; Molins-Ysal B111 ; Michalet A1 ; Salmon C2 ; Berthomieu A3 ; Bernadet C2 ; Lacour A3 ; Morvan A3 ; Lebraty C2 ; Taddei A3 ; Guyot A3 ; Guillaume A2 ; Boutou ? ; Peron-Magnan B111 ; Herzog A1 ; Fardeau A3 ; Jessua B113 ; Renversez A3 & B111 ; Daloz B111 ; Geffroy B113	Audroing B112 ; Terny B112 ; de Mourgues ? ; Vinokur B ; Christin A3 ; de Sousa (étranger) ; Dockes (A1) ; Lavagne B2 ; Bouchut A3 ; Obrecht A1 ; Andréani A3 ; Guy B111 ; Clair B113 ; Pichot A3 ; Meyer A3.

5.1 La survie des libéraux

Les concours d'après-guerre ne vont pas tellement récompenser de néolibéraux. On peut citer André Piattier (1914-1991 ; Concours 1945) mais ce dernier se spécialisera très vite dans l'étude des statistiques ; René Maury qui se spécialise dans l'intégration européenne et dont la pensée d'après ses fils se situait dans la pure tradition des libéraux français et de Frédéric Bastiat en particulier et un certain nombre d'économiste proche du monétarisme de Milton Friedman comme Sylviane Guillaumont (Concours 1964), Bernard Piganiol (Concours 1968) et Daniel Pilié (Concours 1966). Ce dernier animera avec Pascal Salin (Concours 1966), Emile Claassen (Concours 1968) et Alain Wolfesperger (Concours 1968) le séminaire Jean-Baptiste Say qui sera en partie à l'origine de la renaissance d'une tradition libérale classique dans le corps professoral des Facultés.

A côté de ces économistes se trouvent des figures solitaires comme François Bilger spécialiste de l'ordolibéralisme allemand (Bilger 1969), Jacques Lebraty (Concours 1968) qui écrit une thèse schumpétérienne du conflit entre le vieux et le neuf et Jean-Claude Casanova (1934 Concours 1964) qui fût un historien de la socio-économie, un ennemi de l'anarchisme libertarien, mais un défenseur à travers ses articles dans la revue *Commentaires* de l'individualisme social.

5.2 Le succès des socialistes

Durant cette période de guerre froide les doctrines socialistes vont prendre une place très importante à côté des tenants de la position intermédiaire. Marx va être associé à Keynes, à l'humanisme chrétien et au progrès technique pour donner une analyse critique du capitalisme, d'une part et produire, d'autre part, une alternative autour d'une politique nationale de croissance qui peut inspirer les tenants de doctrines intermédiaires eux aussi convaincu qu'il faut réussir à organiser l'économie pour surmonter ses fluctuations et lutter contre ses maux. Le néo-socialisme reste construit sur l'idée de plan et le néo-collectivisme sur une analyse marxiste, mais les différences avec les gaullistes planistes est parfois mince. La Figure 6 indique l'évolution de la structure doctrinale à l'intérieur des doctrines socialistes.

5.2.1 Les coopératistes

Les coopératistes gardent une petite influence à la sortie de la guerre, mais ne progressent pas. Leur principal relai lors des concours est l'économètre Jules Milhau (1903-1972 ; Concours 1945) qui est aussi un militant de gauche, laïque et républicain, très proche de la SFIO⁴⁶. Cette doctrine va être représentée par des historiens des coopératives de crédit (Paul Chamley⁴⁷ ; Concours 1945 ; Chamley

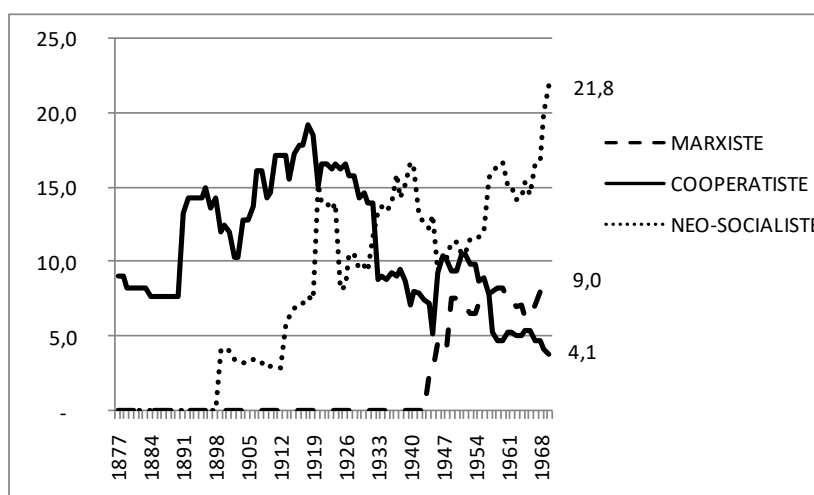
⁴⁶ Olivier Dedieu (2004). Le midi rouge 4, décembre.

⁴⁷ Paul Chamley se place initialement dans la filiation de Gide et Lavergne. Dans son ouvrage de 1944 sur l'oligopole il adopte une position proche de Cournot i.e. méfiante *vis-à-vis* du libre-échange et de la concurrence. Il s'intéresse aussi à la théorie générale qu'il commente dans un article de 1948. Il traitera plus tard de l'influence de

1963), du travail (Jean-Guy Mériot 1920-2007 ; Concours 1948), du contrôle ouvrier (Gérard Dehove (1914-1979⁴⁸ ; Concours 1946)⁴⁹, des associations ouvrières de production (Victor Rouquet La Garrigue ; Concours 1946), et de l'organisation du travail en union soviétique (Albert Pasquier concours 1950). Ils continuent de soutenir que l'absence de profit rend la forme coopérative plus productive et plus juste que l'organisation de type capitaliste (Rouquet La Garrigue 1950, p.81) et que le collectivisme n'est qu'une forme de capitalisme d'Etat (Pierre Lassègue Concours 1950). Il faut donc réformer la firme capitaliste, mais ne pas s'engager sur la voie du collectivisme. Cette position sera plus ou moins celle de Marc Guillaume (Guillaume 1940, Concours 1968) qui dans son livre avec Jacques Attali, *l'Antiéconomique* défendra un modèle d'autogestion généralisé et autoritaire.

Figure 6

La structure doctrinale chez les Socialistes



Source : Tableau 5

5.2.2 Le néo-socialisme

Les néo-socialistes sont les plus nombreux mais aussi les plus difficiles à qualifier précisément. Ce qui les réunit c'est leur goût pour Keynes, le plan, la politique industrielle, l'entreprise publique et la démocratie dans l'entreprise, mais aucune théorie unitaire ne réunit toutes ces politiques. Ils élaborent une voie sociale-démocrate. Ce qui signifie qu'en l'absence de planification centrale l'alternative est l'articulation de différentes politiques publiques telles que la nationalisation et la politique industrielle

Le plan

L'idée de la planification séduit une partie des économistes proches de la droite, mais reste une idée de gauche (Courtheoux et Fourastié 1963, p.6). Elle peut trouver aussi ses origines dans l'économie de

l'économie politique classique sur la pensée d'Hegel et de l'importance qu'elle accorde au concept de travail dans la construction de la modernité.

⁴⁸ Etudes dédiés à la mémoire du Professeur Gérard Dehove (Saint-Geneviève 8-COL-4593)

⁴⁹ Dehove est durant les années trente un proche d'Edouard Dolleans et un spécialiste de l'histoire du travail en France. Il évoluera, ensuite, vers la théorie de l'impôt dans une optique plutôt néoclassique.

guerre et le goût pour l'économie dirigée. Luc Fauvel, par exemple, (1913-1995 ; Concours 1946) étudie l'économie de guerre et montre à travers les systèmes de ravitaillement comment l'Etat peut gérer une économie autour d'un centre. Il propose de mobiliser les femmes dans l'industrie, de forcer à l'émigration d'une partie de la population du sud afin d'exploiter les terres non cultivées et de labourer les herbages de Normandie en abattant une partie de ses troupeaux. L'idée de plan est aussi idéologiquement difficile à placer. Le parcours et la doctrine de Robert Marjolin (Concours 1945) sont à ce titre un bon exemple de la proximité des keynésiens et des planistes. Robert Marjolin est un homme politique qui est passé du socialisme coopératif dans les années vingt (Mioche 1987) à une forme de socialisme planiste et keynésien (Audier (2011, p.147) dans les années trente et quarante. Il caractérise le nouveau profil des néo-socialistes. Il est très proche par certains côtés de keynésiens qui travaillent sur les modèles de comptabilité nationale pour construire la planification à la française. Son programme de recherche et sa trajectoire caractérisent assez bien toute une génération d'économiste des Faculté qui sont recrutés pour participer à l'élaboration mais aussi à la diffusion des théories et des modèles qui vont être à l'origine du modèle français de planification indicative, d'une part, et de son modèle de comptabilité nationale, d'autre part. Pierre Bauchet (1924-2015 ; Concours 1956) construit une économie de l'Etat. Il se spécialise ensuite, dans l'élaboration d'outils de planification au niveau national comme son Collègue Jean Bénard (Concours 1958) et plus tard Alain Pichot (Concours 1969) qui s'interrogea sur les liens entre planification et comptabilité nationale. D'autres s'interrogent sur le financement des plans (Yvan Christin ; Concours 1969) et élaborent des modèles de planification des transports (Daniel L'Huillier ; Concours 1964), de planification régionale (Pierre Pottier ; Concours 1964 ; Claude Lacour ; Concours 1968), et de planification urbaine (Fernand Guyot ; Concours 1968).

L'économie sociale et l'économie du travail

Un important travail de refondation des explications de la fixation des salaires est engagé. Il s'agit d'une critique de l'organisation de la firme capitaliste. L'économie du travail est ainsi insérée dans ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler l'économie sociale. Elle abandonne l'irréalisme de la théorie de la fixation des salaires à la productivité marginale (Leroy-Beaulieu) pour une théorie des rapports de force entre patron et travailleurs plus ou moins médiatisée par l'Etat. Des économistes comme Jean Parent (Concours 1956), François Sellier (1918-2001 ; Concours 1948, Jean-Guy Mérigot (Concours 1948), André Tiano (Concours 1958), Michel Vernières (Concours 1968), Dominique Taddei (Concours 1968) mais aussi Jean-Jacques Obrecht (Concours 1969) et Edgard Andréani (Concours 1969) vont participer à cette reconstruction. Ils seront proches d'économistes plus radicaux et plus proche de la perspective marxiste comme Guy Caire. L'idée de démocratie dans l'entreprise se développe dans ce cadre doctrinal. Elle trouve dans l'étude de l'expérience Polonaise une première forme (André Babeau ; Concours 1964). Mais aussi dans l'insécurité l'ultime raison de toutes les insuffisances d'une économie capitaliste même réformée (Pierre Clair ; Concours 1969), le principe du partage du travail et de la réduction du temps de travail à 35H qui seront au cœur du programme de François Mitterand en 1981 (Dominique Taddei ; Concours 1968).

L'économie industrielle et des entreprises publiques

A côté de cette question centrale du travail les néo-socialistes traitent de thèmes aussi variés que l'élaboration d'une théorie des entreprises publiques capables de donner à l'Etat des outils performants de politique industrielle (René Gendarme 1920-2006 ; Concours 1956 ; Jean Vincens ; Concours 1958 ; Claude Berthomieu ; Concours 1968), le développement par l'industrialisation ou l'électrification (Pierre Fontaneau 1925-1999 ; Concours 1956 , Yves Morvan ; Concours 1968), la mise en œuvre d'un système de collaboration de la profession agricole à l'élaboration du plan (Badouin 1958 ; 1925-2014 Concours 1958) ; l'élaboration d'une théorie des systèmes nationaux de production (Michel Beaud ; Concours 1966) ; de modèle de prévision de croissance de type keynésien (Christian Goux 1928-2013 ; Concours 1966), la condamnation de la finance (Danièle Blondel ; Concours 1968) ; et la défense des dépenses publiques de santé (Michèle Fardeau ; Concours 1968).

5.2.3 Les marxistes

Mais la principale nouveauté sur cette période dans le courant socialiste c'est l'importance prise par le marxisme et les travaux engagés sur la construction d'une alternative socialiste au capitalisme.

Quand Gérard Destanne de Bernis introduit sa thèse sur les entreprises publiques il affirme que la résistance s'est faite contre le capitalisme qui est l'origine de la défaite française (De Bernis 1954, p.16). C'est dans cette perspective que les marxistes souhaitent d'une part construire une économie de l'Etat et d'autre part démontrer l'inanité du capitalisme. Pour réussir leur entreprise il lie Marx et l'humanisme chrétien, d'une part, Marx et Keynes d'autres et Marx et le progrès technique, enfin. Les deux précurseurs du rapprochement de Marx à la tradition chrétienne sont Henri Denis (Concours 1942) et Henri Bartoli (1908-2008 ; Concours 1945). Bartoli va développer ce qu'il est convenu d'appeler les études marxiennes (Arena 2000). Destanne de Bernis est aussi un chrétien social adhérent au Parti communiste. Il participa avec d'autres (Gendarme 1950) à cette idée que le développement économique passe par la mise en œuvre d'un outil de planification et l'industrialisation. Dans cette mouvance se place Jean Bénard (1923-1992 ; Concours 1958), Jacques Valier (1938-2013 ; Concours 1966) qui est un proche d'Henri Denis et un spécialiste de l'inflation en Amérique du sud et/ou Pierre Maurice (Concours 1966) qui lui est plutôt un proche d'Henri Bartoli. Les auteurs qui rapprochent Marx et Keynes sont moins bien identifiés. On le sait l'école de la régulation fait de l'articulation de Marx & Keynes l'une de ses principales innovations théoriques. Ce lien est fait dès 1946 par Jacques Boudeville dans sa thèse qui cherche à montrer comment le Royaume Uni ce serait doté des bons économistes pour renouveler leur choix de politique économique i.e. construire leur Etat social sur la base du plan Beveridge. Il soutient dans un article de la revue économique de 1950 qu'il est impossible de démontrer l'inefficacité de l'économie socialiste (Boudeville 1950, p.466). André Tiano (Concours 1958) fait aussi ce lien lorsqu'il traite de la formation des salaires.

L'originalité de la doctrine collectiviste - marxiste n'est pas tellement sur les instruments de politique économique : planification, nationalisation des entreprises, réglementation du marché du travail, généralisation des conventions collectives pour déterminer le niveau des salaires, etc., mais sur le diagnostic qu'elle porte sur l'avenir du capitalisme. Le marxisme développe une critique radicale du capitalisme qui n'avait pas été financée par l'impôt jusqu'à la nomination d'Henri Denis en 1942 qui était un catholique social puis d'Henri Bartoli (concours 1945) qui lui aussi était un catholique social et qui après une thèse critique sur l'économie du III^e Reich s'est engagé dans la construction d'une forme de communisme humaniste (Pouch 2001 p.38). Jean Bénard (concours 1958) après avoir écrit une thèse soutenant la théorie de la valeur travail chez Marx, participera à l'élaboration du plan et à l'ensemble des travaux autour de la comptabilité nationale. En 1958, il est marxiste, en 1970 il serait plutôt néo-socialiste.

Les marxistes vont tenter de renouveler l'économie politique par

- 1) l'introduction de la psychologie (Guiheneuf ; Concours 1956) et de la psychanalyse (André Nicolai ; Concours 1962),
- 2) l'étude de la formation sociale des concepts comme le chômage qui ne sont pas des données, mais des construits sociaux (Guy Caire Concours 1964),
- 3) le principe d'un échange inégal entre le nord et le sud pour rendre compte du sous-développement (Samir Amin ; Concours 1966, Jacques Valier ; Concours 1966),
- 4) l'étude des théories modernes de l'exploitation du travail (Pierre Maurice ; Concours 1966),
- 5) l'étude minutieuse de l'évolution des modes de régulation du capitalisme (Charles-Albert Michalet ; Concours 1968 ; Pierre Dockes ; Concours 1969), participer à la construction des modèles de prévision (Herzog, concours 1968) et penser le sous-développement comme le résultat d'un échange inégal (Samir Amin ; Concours 1966).

5.3 Le renouvellement des doctrines intermédiaires

Les doctrines intermédiaires restent dominantes avec un peu plus de 62,67%. Les catholiques sociaux vont à l'image de tout l'entourage de François Perroux se tourner vers le modèle keynésien et l'ensemble des instruments qu'il semble devoir construire pour traiter l'économie comme une voiture avec son moteur et ses commandes. Outre Perroux, des économistes comme Launfenburger (Dard 1999, p.3) ou André Marchal (Marchal 1946, p.60; Dard 1999, p.3) furent les artisans de la diffusion du modèle beveridgien en France. La sécurité sociale et les politiques de nationalisation des entreprises trouvent leur justification dans la réhabilitation de la consommation contre l'épargne et le droit de contrôle et de participation de l'Etat dans la production. Le modèle soutenu ici est une forme de dirigisme (Marchal 1946, p.48). La doctrine réformiste qui va s'imposer après-guerre sera donc le Keynésianisme (Code B111). Elle sera épaulée par l'économie publique normative et forgera ce que

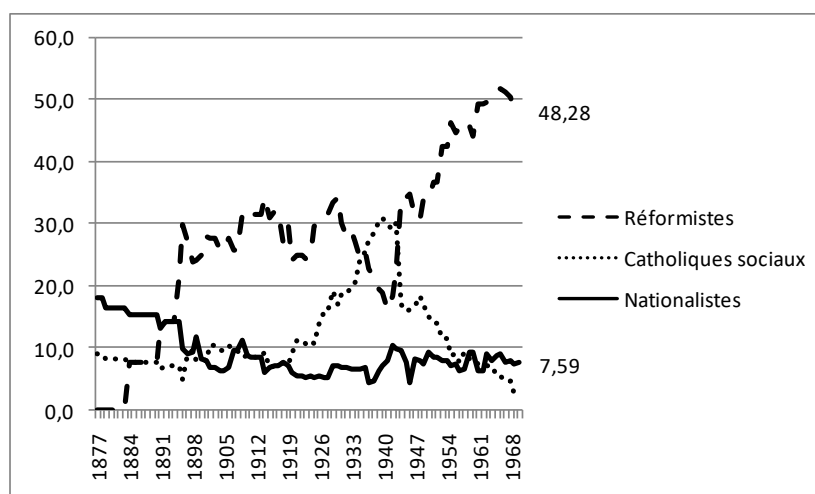
l'on peut appeler le paradigme Pigou-Keynes-Samuelson code B112). Ce couple proche de la littérature laissera aussi une place à une doctrine plus francophone intitulé « système & structure » (code B113). Cette doctrine donne une beaucoup plus grande place aux coûts d'ajustement des changements et à leurs conséquences sur l'efficacité des choix de politique économique.

5.3.1 De l'économie nationale à l'économie européenne

L'économie nationale s'était transformée dans les années trente en une forme de régionalisme. Avec la reconstruction, elle juge le capitalisme déconsidéré mais ne soutient pas les politiques de nationalisations (Lajugie 1914-2004 ; Concours 1945, Lajugie 1939). Lajugie défend dans sa thèse des politiques de réglementation de la production et de vente de charbon pour assurer l'indépendance énergétique. Il invente ainsi le principe d'une politique nationale de l'énergie. Paul Reynaud (Concours 1946) étudie le rôle des ententes commerciales et renouvelle ainsi le discours néo-protectionniste. Avec la reconstruction et la construction européenne, les nationalistes reprennent leur réflexion sur l'effet de l'existence de nations dans l'explication des relations économiques internationales (Jean-Claude Perrin ; Concours 1958) et la manière dont la communauté européenne peut modifier les équilibres interrégionaux et la nature des relations parfois conflictuelles qu'entretiennent les nations européennes entre elles (Yves Séguillon 1901-1991 ; Concours 1946 ; Louis Reboud ; Concours 1964 ; Henri Bourguinat ; Concours 1962). Il s'agit de soutenir *in fine* la construction d'un capitalisme adulte par opposition au capitalisme de marché. Ce capitalisme adulte articulerait l'Etat, le marché et une multitude d'organisations dans le cadre de niveaux de gouvernance différenciés (Alain Bienaymé ; Concours 1964).

Figure 7

Evolution de la structure des doctrines intermédiaires (1877-1970)



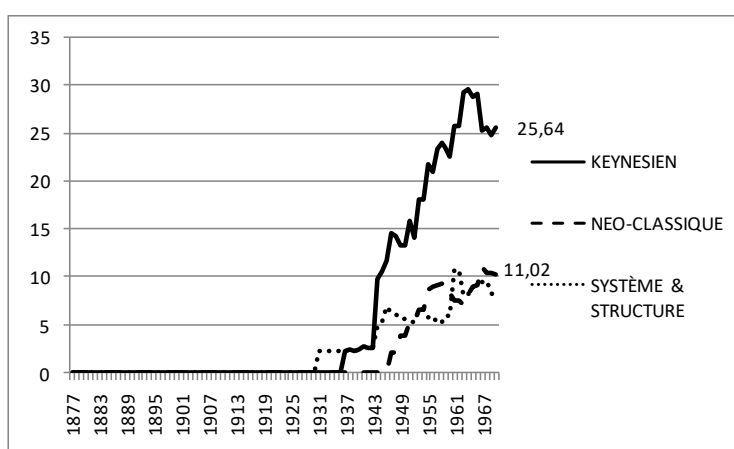
Source : Tableau 5.

5.3.2 Les réformistes et la construction d'une nouvelle orthodoxie : le keynésianisme

Le réformisme d'après-guerre s'organise autour du keynésianisme, mais voit se développer deux nouvelles doctrines : l'économie néoclassique et le modèle « système & Structure » (Figure 7 ci-dessous 8). En 1970 environ 30% du corps professoral se place dans les problématiques du modèle keynésien (Graphique 8), l'économie publique normative de l'école néoclassique reste marginale et mise en concurrence avec le modèle « système & structure » initié par un groupe d'économiste de la Faculté de Paris. La doctrine de Lord Beveridge domine les facultés (Lajugie 1967, p.108).

Figure 8

Evolution de la composition des doctrines réformistes (1877-1970)



Source : Tableau 5

L'orthodoxie keynésienne⁵⁰

L'orthodoxie keynésienne domine cette période, d'une part parce qu'elle répond aux attentes du pouvoir politique, mais aussi parce qu'une bonne partie des ressources académiques acquises par les corporatismes va se réinvestir dans la pensée keynésienne. Cette reconversion a été minutieusement étudiée par Antonin Cohen (2006, p.567). En 1945, à la libération une partie importante des corporatistes va convertir « *ses ressources sociales et matérielles constituées sous l'Occupation* » et les neutraliser idéologiquement en définissant l'économie politique comme un savoir strictement scientifique et capable de formaliser de nouveaux instruments de politique économique (Cohen 2006, p.584). Ce basculement explique pourquoi nous avons classé parmi les keynésiens la grande partie des Professeurs chrétiens sociaux qui travaillaient autour de François Perroux et de l'ISEA (ISMEA). La chute des chrétiens sociaux est ainsi mécanique. Ils ne disparaissent pas parce que des économistes comme Joanny Ray (1911-1968 ; Concours 1946) et ses études sur les migrations, Yoland Bresson (1942-2014 ; Concours 1966) et Pierre Lavagne (Concours 1969) et leur théorie du revenu d'existence restent spécifiques.

⁵⁰ Par manque d'informations fiables pour l'instant nous avons placé la thèse de Jacques Garelli introuvable à Cujas par les thèses keynésiennes.

A cet apport par reconversion, il faut ajouter tous les candidats keynésiens sélectionnés par les différents concours. L'Etat *via* tous les recrutements de la période 1945-1969 traite de toutes les grandes dimensions du keynésianisme :

- son histoire avec l'étude de la *Théorie Générale* (Jean Domarchi (1916-1981 ; Concours 1945),
- les effets positifs d'une politique budgétaire de déficit (Alain Barrère (1910-1995 ; Concours 1946, François Sellier (1918-2001 ; Concours 1948),
- les effets des grands travaux (Jacques Peyrega 1911-1968 ; Concours 1946) et la théorie du multiplicateur (Peyrega, Zarca, Concours 1958 ; Georges Mohlins-Ysal, Concours 1968 ; Jean-Pierre Daloz, Concours 1968),
- les outils de comptabilité nationale (Jean Marczewski (1908-1990 ; Concours 1950 , Charles Prou ; Concours 1954),
- l'impôt (Pierre Tabatoni 1923-2006 ; Concours 1950),
- les effets positifs de la redistribution sur la croissance (Hubert Brochier ; Concours 1952 ; Jacques Lecaillon 1925-2014 ; Concours 1952 : Christian Morrisson ; Concours 1966),
- la monnaie et l'inflation (Paul Coulbois 1923-2010 ; Concours 1952 ; Jean Gabillard ; Concours 1954 , Maurice Flamant 1924-2011 ; Concours 1956, Pierre Biacabe 1932-2013 ; Concours 1962, Jacques Peron-Magnan ; Concours 1968),
- le commerce international (Bernard Ducros & Roger Prouteau ; Concours 1968) et les systèmes de paiement internationaux (Jacques Wolff 1928-2002 ; Concours 1962)
- l'impact positif sur la croissance de la sécurité sociale via la consommation (Jacques Aventure 1920-2010 ; Concours 1960 mais aussi dans une certaine mesure ? Pierre Salmon ; Concours 1968),
- la fonction de consommation (Jean-Claude Eicher 1929-2003 ; Concours 1960),
- les fonctions d'investissements (Marcel Rudloff 1928 ; Concours 1962 ; Guy Hosmalin ; Concours 1962, Gilbert Abraham-Frois ; Concours 1964, Michel Chatelus 1939 ; Concours 1966, Henri Sempé ; Concours 1966),
- les encaisses monétaires (André Chaîneau ; Concours 1964) et les modèles de politiques de croissance à la Hansen (Jacques Duvaux ; Concours 1960).

Au thématique des Keynésiens s'ajoute les travaux inscrits dans des courants de l'école keynésienne comme les postkeynésiens avec l'apport de Guy Devillebichot (Concours 1964) ou de Françoise Renversez (Concours 1968), le néo-keynésianisme avec les travaux de Jacques Le Bourva, l'étude des asymétries d'information (Pierre-Marie Larnac 1946-2015 Concours 1966) et/ou la construction d'une Mésoéconomie (Jacqueline Fau ; Concours 1968).

L'école néo-classique

L'économie néoclassique reste sur cette période très marginale. L'un des premiers a utilisé cette approche et à être récompensé au concours fût Henri Krier (1920-1992 ; Concours 1948). Il développe

dans sa thèse la théorie de la concurrence imparfaite de Chamberlain et crédite ainsi l'idée que la concurrence tue la concurrence. Il participe dans les années soixante-dix à cette idée qu'il y a convergence entre le capitalisme et le régime soviétique (Krier et Le Bourva 1982, p.124). Sa femme Jane Aubert (Concours 1948) sera la première femme agrégée. Elle a aussi écrit sa thèse dans une perspective néoclassique sur la courbe d'offre. A ces trois premiers noms il faut ajouter les travaux d'André Page (1924-2013 ; Concours 1952) sur l'économie de l'éducation (capital humain) ; de Sylvain Wickham (Concours 1954) sur la croissance des firmes ; de Michel Biays (Concours 1954) sur le risque d'erreur d'anticipation des entrepreneurs et l'obligation dans laquelle se trouve l'Etat d'y pallier par un politique de réorientation de l'épargne active ; de Marcel Capet (1924-2004 ; Concours 1954) sur l'interaction des marchés ; de Rosny Minvielle (Concours 1956) sur les théories de l'Etat ; de Jean-Claude Dischamps (Concours 1958) sur l'impôt ; de Patrick Guillaumont (Concours 1964) ; de Guy TERNY (Concours 1969, proche de Jean Bénard) sur les biens collectifs, de Pierre-Henri Derycke (Concours 1964) sur les collectivités locales, de Jean-Jack Moreau (Concours 1968) sur les liens entre progrès technique et consommation, de Claude Geffroy (Concours 1968) sur la concurrence monopolistique, et de Jean-François Audroing (Concours 1969) sur les fonctions de production dans les modèles de croissance à la Solow.

Système & Structure

L'originalité par rapport aux évolutions des doctrines intermédiaires dans le monde anglo-saxon n'est pas cette force du paradigme Pigou-Keynes-Samuelson. C'est plutôt l'émergence de la doctrine Système et Structure autour d'André Marchal (1959, 1955) et d'une partie de la Faculté de droit de Paris et de la Revue Economique. Le mouvement système & structure est une forme d'institutionnalisme. Il se propose de reconstruire l'économie politique sur une base statistique et historique.

Ce courant est initialement animé par André Marchal, Jean Weiller, et Jean Lhomme. Il reprend un certain nombre d'idées de François Perroux et Wladimir Léontieff. Il se construira autour des travaux de Raymond Barre (1924-2007 ; Concours 1950) sur le temps, de Jean-Louis Guglielmi (Concours 1952) sur la formation des salaires, de Alexandre Chabert (Concours 1958) sur structure et économie monétaire, d'Emile Levy (Concours 1960) sur l'Etat social et les moyens dont il dispose pour réparer les maux du capitalisme, d'Henri Mercillon (1926-2011 ; Concours 1960) sur l'histoire économique du cinéma américain, de Marc Penouil (Concours 1960) sur la formation des salaires des cadres, de Bernard Lassudrie-Duchêne (Concours 1960) sur la consommation ostentatoire, de Jacques Austruy (1930-2010 ; Concours 1962) sur l'idée que le sous-développement trouverait son origine dans un décalage entre la structure des mentalités (évolution lente) et la structure économique, de Jacques Houssiaux (Concours 1962) sur la structure des monopoles, de Denis Lambert (Concours 1962) sur l'inflation, de Maurice Parodi (Concours 1964) sur l'effet de la croissance sur le nivellement des salaires,

de Jean Fericelli (Concours 1964) sur les modèles de programmation dynamique, de Pierre Mockers (Concours 1966) sur la répartition, et de Claude Jessua (Concours 1968) sur les effets externes.

Quelle est l'originalité de cette doctrine ? Son principe de base est le suivant. Un système comme le capitalisme est composé de différentes structures qui n'évoluent pas au même rythme et pour les mêmes raisons. Une structure est un ensemble d'éléments qui au cours d'une période déterminée est stable. Ce principe selon lequel l'évolution d'un système économique comme le capitalisme serait le produit de l'évolution des diverses structures qui le composent est proche d'une vision marxiste de l'histoire, mais s'en sépare pour trois raisons. Le modèle système & structure n'est ni matérialiste, ni déterministe ni moniste (Marchal 1955, p.23).

- Il n'est pas matérialiste parce qu'il défend la thèse que les idées ont un effet sur les choix politiques et in fine la structure politico-juridique (Marchal 1955, p.7).
- Il n'est pas moniste, parce qu'il défend l'idée que différents facteurs expliquent l'évolution de l'ensemble des structures qui caractérisent un système : structure économique (élasticité de la demande), structure politico-juridique (propriété et politique économique), structure technique (science), structure psychologique et sociologique (goûts, habitudes, routines de la vie quotidienne, etc.) et structure démographique et géographique⁵¹.
- Il n'est pas déterministe puisqu'il ne finalise pas l'histoire à la mise en place d'un système communiste et préfère utiliser la notion de possibilisme (Marchal 1955, p.24).

On peut trouver dans ce possibilisme l'annonce des thèmes de l'école de la régulation et de sa théorie de la pluralité des capitalismes. Il y a pluralité des capitalismes parce que le système capitaliste n'articule pas toujours de la même manière les différentes structures qui le composent. Ainsi, le capitalisme est compatible avec différentes structures politico-juridiques, avec différentes structures sociales (modèle Suédois, Modèle égyptien, modèle américain, etc.) et avec différentes structures mentales (individualisme, capitalisme de groupe, etc.) (Marchal 1955, p.25). C'est lorsque les structures deviennent incompatibles que le système change.

La doctrine « système & Structure » se propose sur cette base de comparer les dynamiques des différents capitalismes et de comprendre pourquoi la conjoncture n'agit pas toujours de la même manière. Elle donne, aussi, une importante place aux idées et aux mentalités dans les rigidités d'une structure et les possibles incohérences d'un système qui peut voir la structure politico-juridique évoluer plus rapidement que la structure psychosociologique. La conséquence de ce différentiel est qu'un certain nombre de lois seront vidées de leurs substances. Elles ne seront tout simplement pas appliquées ou mal appliquées.

⁵¹ Les propriétés géomorphologique se maintiennent généralement sur des milliers d'années.

6. Conclusion

Ce travail un peu fastidieux a permis de suivre d'une manière très précise l'évolution de la structure doctrinale du corps professoral des Facultés de droit de 1877 à 1969. Cette histoire permet d'évaluer l'effet d'une politique de recrutement centralisée et publique.

Les concours 1897-1910 ont à l'évidence favorisés le pluralisme, mais n'ont pas permis sur long terme d'empêcher sa reconstitution autour des doctrines intermédiaires. Dans un tel système de recrutement il y a un processus d'auto-renforcement, car les jurys ont tendance à recruter des personnes qui leur ressemblent.

L'autre leçon de cette histoire des idées à travers l'histoire des chaires d'économie politique est de remettre en cause l'idée que ce sont les faits qui ont converti à l'étatisme. L'étatisme était déjà largement présent dans les facultés avant la crise. C'est l'économie monétaire et financière des libéraux qui restait cependant la norme. Les critiques de la théorie quantitative, le retour de la monnaie confiance, le développement de l'idée que l'impôt était plus qu'un mode de financement des dépenses, mais un outil d'intervention et plus généralement la multiplication des théories favorables à l'intervention de l'Etat vont préparer et accompagner la croissance des dépenses publiques et la transformation de la structure fiscale. L'impôt avec l'étatisation d'une partie de l'enseignement de l'économie politique est même mis à son propre service. Il finance les arguments qui vont permettre de l'étendre.

Outre ces quelques remarques comment pourrait-on utiliser cette base pour expliquer des faits encore mal compris.

On pourrait expliquer l'hostilité des français au capitalisme. Une connaissance précise de l'évolution de la structure doctrinale du corps des Professeurs d'université est en effet un moyen de saisir précisément la manière dont les élites administratives et politiques française, longtemps formés dans les facultés de droit, ont appris à juger de la moralité du capitalisme et de son efficacité. Dans un modèle *top down*, une élite intellectuelle défavorable au libéralisme peut conduire à rendre une majorité de citoyen hostile au capitalisme. C'est tout seulement l'hypothèse idéaliste d'auteurs aussi différents que Hume (1788, 1972, p.316), Keynes (1936, 1968, p.383), ou Mantzavinos, North et Shariq (2004, 80, 2009).

Une telle série peut aussi permettre aux économètres d'utiliser leurs méthodes pour trouver le sens de la causalité entre idées et faits. L'interaction des faits et des idées est un thème classique des historiens des doctrines économiques (Gonnard 1943) et aujourd'hui de la sociologie de la connaissance. La solution dialectique est généralement retenue. Les faits fournissent aux économistes et aux penseurs les matériaux de leurs recherches. Les idées à leur tour, réagissent sur les faits. Toute la réflexion contemporaine des économètres sur le traitement de la causalité pourrait être mobilisée pour départager la thèse matérialiste de la thèse idéaliste. Là encore il s'agit d'un travail préparatoire nécessaire.

Un tel travail illustre enfin la position prise par Mantzavinos, North, D.C. and Shariq (2004) lorsqu'il souhaite construire une théorie positive de l'idéologie. Il dit, en effet, qu'il est impossible de comprendre l'investissement des Etats dans la justification de leur choix politique si on ne comprend pas au préalable le rôle de l'idéologie dans la dynamique des institutions d'un pays. L'histoire des doctrines économiques en France est exemplaire. Les gouvernements de la III^e république ont, en effet, énormément investi dans l'éducation pour évincer l'ordre monarchique et religieux et y substituer un ordre républicain et scientifique (Sacriste 2011). Il n'y a pas de raisons que ce processus n'est pas eu lieu dans le recrutement des facultés. De fait une nouvelle orthodoxie favorable à l'interventionnisme s'est installée.

Les opportunités (radicaux) sont positivistes. Leur principal adversaire politique est le socialisme. Le positivisme croit à la science et au rôle de l'éducation dans le changement des rapports sociaux. La science est l'unique source du progrès pour l'humanité. La traduction de cette pensée dans les recrutements est le monopole acquis par la méthode historique.

Le collectivisme n'est, par ailleurs, pas l'idéal des opportunistes. Il cherche à créer une société laïque, et un régime politique républicain et démocratique où les petites unités de production dominent et où la finance est régulée par le législateur. Ils craignent les mouvements d'extrême gauche révolutionnaire qui prônent le démantèlement du régime de la propriété privée, les monarchistes et les oligarchies laissée en place par le libéralisme. Ils pensent, en revanche, que l'Etat doit trouver des solutions à la question ouvrière et au problème de la paupérisation. Leur stratégie en matière d'économie politique ressemble alors à la stratégie qu'ils ont adoptée pour faire accepter l'impôt et limiter le rôle de l'église. La réforme est en oeuvre- . Elle passe par une lente modification des mentalités grâce à une étatisation de l'enseignement. Comme Napoléon premier^o a étatisé l'enseignement du droit, les opportunités ont étatisé l'enseignement de l'économie politique et pris son contrôle. Le programme de recherche de la *Revue d'Economie Politique*, « Ni satisfaits, ni Révoltés » pourrait de plus être la devise des radicaux opportunistes qui engagent cette politique de financement de l'économie politique par l'impôt. Le refus de la révolution les conduisait à écarter le socialisme et la doctrine marxiste révolutionnaire des facultés. Le refus de la satisfaction justifiait l'intervention de l'Etat, des hommes de l'état, et expliquaient l'hostilité qu'ils entretenaient aux libéraux classiques. L'étatisation a comme créé un corps professoral qui reflète les attentes du corps politique majoritaire.

Reste à finir cette histoire en complétant ce premier travail pour une étude similaire pour la période 1970-2020.

Bibliographie :

- Arena, R., (2000). Les économistes français en 1950. *Revue Economique*, 51, 5, pp.969-1007.
- Arnault, L., (1875). *Le socialisme et la commune : insurrection du 18 mars 1871 étudiés au point de vue du droit et de l'économie politique*. Paris, Toulouse E. Privat.
- Aubry, J., (1887). Quelques Observations sur la valeur de la monnaie, *Revue d'économie politique*, Tome 1, pp.280-297.
- Aubry, J., (1887). Quelques Observations sur la valeur de la monnaie, *Revue d'économie politique*, Tome 1, pp.280-297.
- Aubry, P., (1909). *La colonisation et les colonies*, Paris, Octave Doin & Fils, éditeurs.
- Audier, S., (2007). *Le solidarisme de Léon Bourgeois, un socialisme libéral ?* Paris, Editions Michalon, col. Le Bien commun.
- Audier, S., (2012). *Néo-libéralisme* collection Monde Vécus, Paris, Grasset.
- Barrère, A., (1938). *La sensibilité des rendements fiscaux aux fluctuations économiques : essai sur le rendement des impôts en période de prospérité, de crise et de dépression*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- Barrère, A., (1965). *Economie et institutions financières*, Tome 1 et 2, Paris, Dalloz.
- Bathie, A. (1866). *Nouveau cours d'économie politique professé à la Faculté de droit de Paris*, Cotillon, Paris.
- Bastide, R., (1972). *Sens et usages du terme Structure dans les sciences sociales*, Paris, Mouton.
- Baudin, L., (1940). *Le Mécanisme des prix*, Paris, LGDJ.
- Baudin, L., (1962). Notice sur la vie et les travaux de Louis Germain-Marin. *Institut de France, Académie des Sciences morales et politiques*, Paris, Firmin -Didot et Cie.
- Beaucourt, A. (1912). *Le contrat de travail (histoire économique)* Cujas 23046-55
- Benoit, M., (1892). *Le Socialisme intégral*, 2 Volume, Paris, Alcan.
- Berger, P., et Luckmann (1966). *The social construction of Reality*, Doubleday & Company Inc, Traduction française 2006 *La construction sociale de la réalité*, Armand Colin, Paris.
- Bilger, F., (1969). Les doctrines économiques actuelles. Le néolibéralisme, Professeur à Strasbourg.
- Bousquet, G-H., (1923). *L'évolution sociale en Hollande 1914-1922*, Poitiers, impr. Mrx Texier, Marcel Rvière (45030 1923-56).
- Bousquet, G.H., (1936). *Institutes de science économique*, 3 tomes, Paris, Girard. (Cujas Mag 2 41-998)
- Breton, Y. et Lutfalla, M. (eds) 1996. *L'économie politique en France au 19^e siècle*, Economica, Paris.
- Brouilhet, C., (1910). Le conflit des doctrines dans l'économie politique contemporaine, Paris Alcan et Guillaumin.
- Cauwes, P., (1878-1879). Précis d'économie politique, Paris, Larose & Forcel, 2^e édition, 2 vols.
- Cauwès, P., (1878). Cours d'économie politique, Paris, tome 2
- Chamley, P., (1963). Economie politique et philosophie chez Steuart et Hegel, Paris, Dalloz.
- Clément, J-L., (2006). Les assises intellectuelles de la République. Philosophie de l'Etat 1880-1914, La Boutique de l'Histoire éditions, Paris.
- Cluseau, M., (1938). La réglementation des banques, économie libérale ou économie dirigée : étude critique de quelques expériences étrangères récentes, Université de Toulouse, Faculté de droit, Imprimerie du commerce.
- Cohen, A., (2006). Du corporatisme au Keynésianisme, *Revue Française de Science Politique*, 56, 4 : 555-592.
- Colliard, C-A., (1954). Paul Reboud : 1864-1954 in memoriam, Grenoble, Dardelet (Cujas).
- Comby, J-M., (1930). Les doctrines interventionnistes en politique commerciale du XV^e au XIX^e siècle. Contribution à une étude critique des théories et doctrines sur les échanges extérieurs, Université de Montpellier, Faculté de droit et des sciences économiques, Paris, Alcan.
- Courcelle-Seneuil, M., (1875). Des obstacles qui s'opposent à la diffusion des connaissances économiques. *Journal des économistes*, 312-317.
- Courcelle-Seneuil, M., (1877). L'enseignement de l'économie politique dans les Facultés de Droit, *Journal des économistes* mai.
- Courthéoux, J-P., et Fourastié, J., (1963). La planification économique en France, Presses Universitaires de France, Paris.

- Courtin, R., (1923). L'organisation permanente internationale du travail instituée par le traité de Versailles, Faculté de droit de l'université de Paris, Paris, Dalloz (45059 1923-39 COU)
- Courtin R., (1947). *Lutte contre l'inflation*, Paris.
- Curty, P., (2000). A Schatz et l'émergence de l'individualisme aristocratique, in *Les traditions économiques françaises 1848-1939*, sous la direction de Pierre Dockès et al., Paris, CNRS édition.
- Dard, O., (1999). Théoriciens et praticiens de l'économie : un changement de paradigme, dans *l'Année 1947*, Paris, Presses de Sciences PO (PFNSP) Académique.
- Dard, O., (2005). Les économistes et le service public, d'une guerre à l'autre, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 52-3, 119-131.
- Dedieu, O., ((2004). Le midi rouge 4, décembre.
- Denis, H., (1938). *Les récentes théories monétaires en France*, Faculté de droit, Université de Paris, Paris, Librairie Recueil Sirey.
- Denord, F. 2007. *Néolibéralisme*. Version française, Paris, Denopolis.
- Depitre, E., (1907). Les caisses de liquidation des opérations à terme sur marchandise : étude juridique et économique, Université de Paris, Faculté de droit et des sciences économiques, Paris, A. Rousseau. (Cujas Réserve 1 45-030 1907-88.
- Deschamp, A., (1900). L'enseignement des doctrines économiques à la faculté de droit de Paris, *Revue Internationale de l'Enseignement*, XXXIX, tome I, pp.220-236.
- Diermer, A., (2011). Institutions et institutionnalisation du courant néolibéral français : de Louis Rougier à Maurice Allais, Séminaire du GREQA, Aix-Marseille 11 mars (p.10).
- Diop, M.,. (2014). Etude critique de la théorie quantitative de la monnaie dans l'histoire des crises et des prix, Université de Bourgogne, Thèse pour obtenir le grade de Docteur en sciences économiques.
- Dockès P., Frobert, L., Klotz, G., et Pottier, J-P., (eds) 2000. *Les traditions économiques françaises (1848-1939)*, Paris, CNRS.
- Dolleans, E., (1939). L'histoire du travail, *Revue des cours et conférences*, 40, 15, juillet, pp.622-640.
- Dubois, A., (1897). Les théories psychologiques de la valeur du XVIII^e siècle tome XI, *Revue d'économie politique*, pp.849-917
- Ducurf, L., (2013). Les démocrates-chrétiens face à l'économie : du refus affirmé à l'acceptation tempérée du libéralisme économique (année 1930-1950), dans Prévotat, Jacques et Vavasseur-Desperriers (éditeurs), *Les Chrétiens modérés en France et en Europe 1870-1960*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.
- Ducrocq, T., (1887). *Etudes d'histoire financière et monétaire*, Paris, Guillaumin et Cie, Poitiers, Librairie administrative.
- Dugarcon, A., (1905). *Le problème économique de l'intérêt*, Université de Bordeaux, Bordeaux, Impri. Y. Cadoret.
- Faure, F., (1893). *La sociologie dans les Facultés de droit de France*. Paris, Giard & Brière (Cujas Réserve 11 773-8).
- Faure, F., (1907). Le Nouveau projet d'impôt sur le revenu, *Revue Politique et Parlementaire*, avril, Paris, Bureaux de la Revue Politique et Parlementaire..
- Fitoussi, P., et Laurent, E., (2011). *Jean-Marcel Jeanneney à l'OFCE. Fondations et contributions (1981-1989)*, OFCE, Paris.
- Fourcade-Gourinchas, M., (2012). Les économistes français et leurs discours - Traditions nationales et sciences universelles, *Sciences de la société*, 55, février.
- Fromont, P. (1947). *Démographie économique : les rapports de l'économie et de la population dans le monde*, Paris, Payot.
- Fromont P. 1957. *Economie Rurale*, Paris ; Les cours du droit.
- Fromont, P., (1946). *L'agriculture en économie libérée dans Pour une économie libérée*, Paris, SPID.
- Gaffiot, M. (1923). Les théories sociales d'Anatole France, Université d'Alger, n°1.
- Garnier, J., (1881). Cours d'économie politique, programme. Paris Berger Levrault.
- Garrigou-Lagrange, A., (1923) Le problème des réparations. La technique des règlements en 1923. Faculté de droit de Paris.
- Gemahling, P., (1920). Intellectualisme et sociologie, Paris, La nouvelle journée.
- Gélédan, A., (1991). Paul Cauwès 1843-1917. Un nationaliste pour l'Etat régulateur, dans *L'économie Politique en France au XIX^e siècle*, sous la direction Yves Breton et Michel Lutfalla, Paris, Economica.

- Gide, C., (1890). The Economics schools and the teaching of political economy in France, *Political Science Quarterly*, 5, december, pp.603-635.
- Gide, C., (1898). *Principes d'économie politique*, Paris, Larose, 6^e édition.
- Gide, C., et Rist C., (1920), *Histoire des doctrines économiques depuis les Physiocrates jusqu'à nos jours*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1920, 3e édition revue et corrigée.
- Gonnard, R., (1943). *Histoire des doctrines économiques*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris.
- Guittou, H., (1945). *Le Catholicisme social, Les doctrines sociales*, collection publiée sous la direction de Gaétan Pirou, Les publications techniques, Paris.
- Guittou, H., (1948). Le testament économique de Gaétan Pirou. *Revue d'histoire économique et sociale*, 27, ¾ : 323-330
- Hollander, S., (2005). *Jean Baptiste Say and the Classical Canon in Economics. The British connection in French Classicism*, London, Routledge.
- Hugon, P., (1930). De l'étatisme en France et des Offices Nationaux en particulier. Thèse pour le doctorat, Université de Paris – Faculté de Droit, Recueil Sirey.
- Hume, D. (1788, 1972). *Essais Politiques*, Paris, Vrin.
- James, E., (1924). La Clause Payable en or et le cours forcé, (jury Percerou, Mestre & Lescure) (Cujas 45059 1924).
- James, E., (1935). *Les formes d'entreprises*, Paris, Sirey.
- James, E., (1955). *Histoire de la pensée économique au XX^e siècle. De 1900 à la théorie générale de J.M. Keynes*, Paris, PUF.
- James, E., (1964). Cours de théorie économique rédigé d'après les notes et avec l'autorisation d'Henri James : monnaie et croissance économique, Paris, Cours du droit.
- Jeanneney, J-M., (1936). L'œuvre scientifique de quelques économistes étrangers. VII John-Maynard Keynes, *Revue d'Economie Politique*, mars.
- Jourdan, A. (1887). De l'enseignement de l'économie politique, *Revue d'Economie Politique*, Tome1, 1:3-31.
- Keynes, J.M. (1936), *The General Theory of Employment, Interest and Money*, Macmillan.
- Khérian, G., (1922). L'impôt comme facteur de la hausse des prix. Université de Paris. Faculté de droit et des sciences économiques, Thèse de doctorat (Cujas Mag.1 45.030 1922-14 KHE).
- Khérian, G., (1932). Esquisse d'une théorie du chômage transféré. Transferts dans le cadre national et sur le plan mondial (Voir Cujas Mag.1 45030)
- Khérian G., (1933). *Critique d'une théorie unilatérale récente explicative du chômage britannique*, Paris, Imprimerie Nationale.
- Khérian, G., (1936). *L'homo oeconomicus indochinois et le problème de l'intervention de la puissance publique*, Paris, Recueil Sirey (Cujas Mag. 2 258.015-19)
- Lajugie, J., (1939). *L'industrie et le marché britannique du Charbon*, Paris, Librairie Générale de droit et de jurisprudence.
- Lajugie J., (1967). *Les doctrines économiques*, PUF, coll. Que-sais-je ? Paris.
- Laufenburger, H., (1948). Quelques aspects de la psychologie en matière de finances publiques, trois conférences Ismaïl Argün M Athaash, Istanbul.
- Lasserre, G., (1927). *Des obstacles au développement du mouvement coopératif*, Paris Recueil Sirey. (45058 1927-19)
- Lasserre, G. (1939). *Coopératives contre Cartels et trusts*, Fédération Nationale des Coopératives de Consommation.
- Lasserre, G., (1949) ; *Socialiser dans la liberté*, Paris, Albin Michel.
- Lavergne, B. (1910). *La théorie des marchés économiques*, Faculté de droit de l'université de Paris, Paris, Imprimerie Arthur Rousseau (Cujas Réserve 45-030 1910-37 LAV).
- Leduc, G., (1927). La théorie des prix de monopole, Thèse, droit Aix en Provence.
- Le Merrer, P., (2011). L'affirmation de l'économie comme discipline scientifique : une histoire française particulière, Tracés, *Revue de Sciences Humaines* (en ligne) <http://traces.revues.org/5313>; DOI : 10.4000/traces.5313
- Leroy, P., (2006). De la Faculté de droit et des sciences économiques de Grenoble à l'UER « Faculté de Droit de l'Université des Sciences Sociales de Grenoble in Mathieu M. (eds), *De l'école de droit à la*

- faculté de droit de Grenoble (1806-2006). Héritage Historique et enjeux contemporains*, Collection La Pierre et l'Écrit, PUG, Grenoble.
- Le Van-Lemesle, L., (1983). L'économie politique à la conquête d'une légitimité, 1896-1937 In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 47-48, juin 1983. Éducation et philosophie. pp. 113-117.
- Le Van-Lemesle, L., (2004). *Le juste ou le Riche. L'enseignement de l'économie politique 1815-1950*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris.
- Levasseur, E., et Worms, E., (1880). Exposé élémentaire de l'économie politique à l'usage des écoles. Paris, Maresq Ainé..
- Lutfalla, M., (1966). L'œuvre économique de Maurice Bourguin, *Revue Economique*, II, 17, 4 : 640-670.
- Mantzavinos, C., North, D.C. and Shariq, S. (2004). "Learning, Institutions, and Economic Performance", *Perspectives on Politics*, 2, (1), pages 75 à 84.
- Marc, P., (1997). *Charles Gide 1847-1932. L'Esprit Critique*, Paris, Comité pour l'Édition des Œuvres de Charles Gide, l'Harmattan, Paris.
- Marchal, A., (1950). Finances Publiques et transformations économiques, *Revue Economique*, 1, 5, pp.624-630.
- Marchal, A. (1953). *La pensée économique en France depuis 1945*. Paris, PUF.
- Marchal, A., (1955). De la dynamique des structures à la dynamique des systèmes, *Revue économique*, 6, 1 : 1-34.
- Marchal, A., (1959). *Systèmes et Structures économiques*, Presses Universitaires, collection Thémis.
- Marchal, J., (1929). *Union douanière et organisation européenne*, Université de Nancy, Faculté de droit, (Cujas Mag. 1 45.058 1929-9 MAR).
- Marchal, A. (1931). *La conception de l'économie nationale et les rapports internationaux chez les mercantilistes français et chez leurs contemporains*, Université de Paris, Faculté de Nancy, Recueil Sirey.
- Marchal, J., (1940). Nature et contenu de l'économie financière, *Revue de Sciences et Législation financières*, avril, juin 1946.
- Marchal, J., (1946). Les difficultés du libéralisme économique de 1929 à 1939, dans *Pour une économie libérée*, Paris, SPID.
- Marchal, J. (1950). *Cours d'économie politique*, Paris, Librairie de Médicis.
- Marchal, J., (1982). Notice sur la vie et les travaux de Gaston Leduc (1904-1979), *Publications de l'institut de France*, 13, 18 pages.
- Marco, L., (1990). Les premières revues consacrées à l'Economie Industrielle en France (1898-1940) : essai prématuré ou reflet d'une tradition ? *Revue d'économie industrielle* 54 4, pp.113-129.
- Marco, L., (1991). Jean-Gustave Courcelle-Seneuil, l'orthodoxie intransigeant, dans Breton Y. et Lutfalla M. eds. *L'économie politique en France*, Paris, Economica.
- Marco, L., (1996). *Les revues d'économie en France*, L'Harmattan, Montréal, Paris
- Marcy, J., (1927). *La réglementation des appellations d'origine*, Université de Paris, Faculté de droit et de sciences économiques, Paris, Imprimerie de la Presse Française.
- Margairaz, M., (1991). *L'Etat, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion 1932-1952*. Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France.
- Maunier, R. (1897). Sociologies et Solidarité, *Revue d'économie politique*, 10, pp.704-717.
- Maunier, R., (1908). *Vie Religieuse et Vie économique. La division du travail*, Paris, Giard & E. Brière.
- Maunier, R., (1911). La sociologie chez les économistes, *Revue du Mois*, Août.
- Maunier, R., (eds) (1943). *Elements d'économie coloniale*, Paris, Librairie du Recueil Sirey.
- de Menthon, F. (1926). *Le rôle de l'arbitrage dans l'évolution judiciaire*, Université de Paris, Faculté de Droit et de Sciences Economiques, Paris SPES
- Mioche, P., (1987). Marjolin Robert, Le travail d'une vie, Mémoires, 1911-1986 . In: *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°16, octobre-décembre. Dossier : L'Allemagne, le nazisme et les juifs. pp. 139-140.
- Mongin, M., (1887). Des changements de valeur de la monnaie, Paris : L. Larose et Forcel.
- Mossé, R., (1929). *L'assurance obligatoire contre le chômage au point de vue social : étude de législation comparée et d'économie sociale*, Faculté de droit de l'université de Lyon, Paris, Dalloz. (45058 1929-45)
- Mosse, R. 1967. Les Problèmes monétaires internationaux *Etudes et Documents*, Payot, Paris.

- Mossé, R., (1968). *L'économie socialiste, perspectives de l'an 2000*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris.
- Murat, A., (1944). *Le corporatisme*, Paris, Les publications techniques.
- Nord, P., (2010). *France's New Deal*, Princeton University Press pour la traduction française Perrin 2016, *Le New Deal Français*.
- Pasquier, A., (1950). *Les doctrines sociales en France. Vingt ans d'évolution 1930-1950*, Paris, Pichon et R. Durand-Auzias.
- Pénin, M., (1991). Charles Gide 1847-1932. L'hétérodoxie bien tempérée, dans *L'économie Politique en France au XIX^e siècle*, sous la direction Yves Breton et Michel Lutfalla, Paris, Economica.
- Pénin, M., (1997). *Charles Gide 1847-1932. L'Esprit Critique*, Paris, Comité pour l'Édition des Œuvres de Charles Gide, l'Harmattan, Paris.
- Perreau, C. *Cours d'économie politique*, LGDJ, Paris.
- Perreau, C. (1894). Leçon d'ouverture du cours d'économie politique, Marseille ; imprimerie A. Gary.
- Perreau, C. (1907). *Le contrat de travail et le code civil*, Félix Alcan, Paris.
- Picard, R., (1922). *Le contrôle ouvrier sur la gestion des entreprises*, Paris, Marcel Rivières.
- Piettre, A., (1971). Notice sur la vie et les travaux d'Alfred Pose (1899-1969), Paris, Institut de France, 21 pages.
- Pirou, G., (1928). La méthode et l'ordonnement de la science économique chez les économistes français contemporains, *Revue d'économie Politique*, octobre-décembre, pp.1485-1500
- Pirou, G., (1929). Doctrines sociales et sciences économiques, Site web: http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/ Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi. Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>
- Pirou G., (1930). *Les doctrines économiques en France depuis 1879*, Librairie Armand Colin, Paris.
- Pirou, G., (1934). *Les doctrines économiques en France depuis 1870*, Paris, Armand Colin.
- Pirou, G., (1937). *Economie Politique et facultés de droit*, Paris, Sirey.
- Pirou G., Bye, M., Apchié, M., et Hornbostel, H. (1938). L'Utilité marginale de C. Menger à J.B. Clark, Conférences Ecole pratiques des Hautes études (1931-1932), Bar le Duc, Paris.
- Pirou, G., (1939). *Néo-Libéralisme, Néo-Corporatisme, Néo-Socialisme*, Paris, Gallimard.
- Pirou, G., (1945). *L'économie dirigée*, Centre de Documentation Universitaire.
- Polier, L., (1903). *L'idée du juste salaire : essai d'histoire dogmatique et critique*, Université de Toulouse, Paris V. Giard et E. Brière.
- Polier, L., (1915). *Les Forces de la France d'hier et d'aujourd'hui*, Paris Recueil Sirey.
- Pouch, T., (2001). *Les économistes français et le marxisme. Apogée et déclin d'un discours critique (1950-2000)*, collection, Des sociétés, Presses Universitaires de Rennes.
- Porte, M., (1901). *Entrepreneurs et profits industriels*, Université de Grenoble, Faculté de droit et des sciences économiques, Paris, A. Rousseau.
- Potier, J.P., et Tiran A., (eds) (2003). *Jean-Baptiste Say : nouveaux regards sur son œuvre*, Paris, Economica.
- Nogaro, B., (1904). Le rôle de la monnaie dans le commerce international et la théorie quantitative, Faculté de droit de l'Université de Paris.
- Rambaud, J., (1885). *Éléments d'économie politique*, Pairs, L. Larose.
- Rambaud J., (1909). *Histoire des doctrines économiques*, Paris, L. Larose (Cujas Réserve 86 235)
- Raymond-Laurent, J., et Prélot, M., (1928). *Manuel Politique. Le Programme du Parti Démocrate Populaire*, Paris, éditions SPES.
- Raynaud, B., (1901). Le contrat collectif de travail, thèse de doctorat en droit Faculté de Paris.
- Raynaud, B., (1913). *Vers le salaire minimum*, Paris, Recueil Sirey.
- Voir www.unz.org/Pub/raynaudBarthelemy-1913
- Raynaud, B. (1912). *Droit International Ouvrier*, Un volume i-8, 166 pages, Paris, Rousseau.
- Reboud, P., (1899). *Sur quels principes économiques repose la théorie de l'assurance*, Paris, A. Rousseau (Cujas Mag.1 23 046 1899-45)
- Rougier, P., (1864). *Les associations ouvrières, étude sur leur passé, leur présent, leurs conditions de progrès*, Paris Guillaumin (en ligne sur Gallica en version électronique).

- Rouquet La Garrigue, V., (1950). La nature et les fonctions du profit dans l'ordre coopératif, *Kyklos*, 4, 1, pp.69-85.
- Rudy, M., (1971). *Le Solidarisme*, Paris, Librairie Gedalge.
- Sacriste, G., (2011). *La république des constitutionnalistes. Professeurs de droit et légitimation de l'Etat en France (1870-1914)*, SciencesPO ; Les Presses, Paris.
- Sellier, F., (1949). L'influence de la « grande dépression », sur l'orientation de la théorie économique, *Economie Appliquée*, 2, pp.392-416
- Saint-Germes, J., (1936). *Essai sur l'évaluation du capitalisme au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle*, Paris, Sirey.
- Saint-Marc, H., (1889). De la progression des budgets et du rôle de l'Etat, *Revue d'Economie Politique*, III, pp.23-34.
- Sauvaire-Jourdan, F., (1909). Le protectionnisme rationnel et la réforme douanière en France, *Revue d'économie politique* 10, pp.682-703.
- Schatz, A., (1907). *L'individualisme économique et social*, Paris, Sirey.
- Sirol, J., (1933). *Les problèmes français du blé*, Université de Toulouse, Faculté de droit, Toulouse, Impri. Bertoumieu.
- Siwek Pouydesseau, J., (1989). Le Syndicalisme des fonctionnaires jusqu'à la guerre froide, Presses Universitaires de Lille, Lille.
- Teillac, E., (1953). Fluctuations de l'économie politique, *Revue Economique*, 4, 3 : 339-377.
- Vignes, M., (1901). *L'augmentation des dépenses de l'Etat en France : le mal et ses remèdes*, Paris, Berthoud.
- Vigreux, P., (1932). *De la monnaie à l'économie en France 1933-1938*, Paris, Librairie Générale de droit et de Jurisprudence.
- Villey, E., (1923). *L'Etat et le progrès social*, PUF, Paris. Villey Edmond 1885. Traité élémentaire d'économie politique et de législation économique, Paris, Guillaume & Cie (disponible en version électronique sur internet archive.
- Weidz G., (1979). L'idéologie républicaine et les sciences sociales, *Revue Française de Sociologie*, XX, pp.83-112.
- Weiller, J. (1929). L'influence du change sur le commerce extérieur, Université de Paris, Faculté de Droit et de Sciences Economiques, Paris, M Rivière.
- Weiller, J., (1945). Vers de nouvelles doctrines économiques. (Essai sur la critique doctrinale en France avant 1939), New York : Ecole libre des Hautes Etudes.
- Weiller, J., (1950). *Problèmes d'économie internationale, tome II. Une nouvelle expérience, l'organisation internationale des échanges*, Paris, Presses Universitaires.
- Weiller, J., et Carrier, B., (1994). *L'économie non conformiste en France au XX^e siècle*, Paris, PUF.
- Weiller, J., (1959). Vers un renouveau de la doctrine coopérative, *Revue économique*, 10, 6, pp.952-957.